

Procès-verbal du conseil municipal **du jeudi 24 novembre 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le 24 novembre, le conseil municipal de la commune de WINTZENHEIM, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Serge NICOLE, Maire.

Présents :

Lucette SPINHIRNY - Denis ARNDT - Geneviève SCHOFF - Patrice DUSSEL - Dominique SCHAFFHAUSER – Dominique HEROLD – Carine NAGL - Ludovic CAMPITELLI – Marie-Jeanne BASSO - Isabel FREUDENREICH - Luca BASSO – Sébastien LABOUREUR – Mireille WEISS – Nathalie PEREZ-GABIER – Benoît FREYBURGER - Jean-Marc KEMPF - Alexis STRUSS - Danièle ARNOLD - Daniel OUGIER - Corinne BUEB – Claude KLINGER-ZIND - Christelle OHRESSER - Jean-Marie MULLER

Pouvoirs :

Daniel LEROY donne pouvoir à Benoit FREYBURGER
Clara BEAUFRAND donne pouvoir à Luca BASSO
Emmanuel AQUINO donne pouvoir à Marie-Jeanne BASSO
Sandrine MEYER donne pouvoir à Nathalie PEREZ
Dominique CHERY donne pouvoir à Christelle OHRESSER

Date de convocation : jeudi 17 novembre 2022

Présents : 24
Pouvoirs : 5
Votants : 29

Monsieur le Maire : Bien. Un problème technique nous oblige à parler fort car il y a un souci avec les micros. L'enregistrement se fait par un autre système. Je vous demanderais de parler assez fort quand vous prendrez la parole. Je vous remercie.

J'ouvre cette séance du conseil municipal en vous accueillant chaleureusement. Je salue également la presse qui est toujours présente à nos côtés pour les conseils municipaux.

1. Désignation du secrétaire de séance

Conformément aux articles L. 2121-15 et L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Luca BASSO est désigné secrétaire de séance du conseil municipal du 24 novembre 2022.**

Monsieur le Maire : Je pense que maintenant nous allons garder Luca BASSO en tant que secrétaire de séance car il faut savoir que le secrétaire signe les délibérations. Clara étant souvent en déplacement, ce n'est pas pratique. Luca, tu es le plus jeune après elle donc, si tu veux bien, ce sera toi.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 22 septembre 2022

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le conseil municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 22 septembre 2022.

3. Débat d'Orientation Budgétaire du budget principal 2023 de Wintzenheim

Rapporteur : Dominique SCHAFFHAUSER

L'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Débat d'Orientation Budgétaire s'effectue sur la base d'un rapport précisant :

- les orientations budgétaires,
- les engagements pluriannuels envisagés,
- l'évolution des taux de fiscalité locale,
- la structure et la gestion de la dette.

La présentation des grandes orientations dans lesquelles devraient s'inscrire les prochains budgets de la Ville compte tenu des éléments de contexte connus à ce jour doit être effectuée dans un délai de 2 mois précédant l'examen du budget primitif.

I - LE CONTEXTE DU BUDGET 2023

A. Les éléments de contexte économique et financier au niveau mondial et européen

La croissance mondiale (PIB) devrait ralentir passant de 6.1% en 2021 à 3.2% en 2022, et, à 2.25% en 2023, du fait du ralentissement de l'activité mondiale.

La croissance du PIB serait freinée fortement aux Etats-Unis et dans la zone euro, avec des risques de baisse de la production dans plusieurs économies européennes durant les mois d'hiver.

La croissance de la Chine devrait diminuer de 4.8% cette année, dans un contexte de suspension d'activités liées au Covid-19 et de la faiblesse du marché de l'immobilier, mais le soutien des politiques publiques pourrait contribuer à son redressement en 2023.

La guerre en Ukraine a entraîné une crise géopolitique majeure qui a provoqué une hausse importante des prix de l'énergie et de l'alimentation, aggravant nettement les tensions inflationnistes à un moment où le coût de la vie progressait déjà rapidement dans tous les pays.

L'inflation globale devrait fléchir, passant de 6.2% en 2022 à 4% en 2023 dans les économies avancées du G20. Des incertitudes importantes entourent ces projections.

Les objectifs de sécurité énergétique ne devant pas aller à l'encontre des enjeux climatiques, les efforts déployés pour assurer à court terme la sécurité énergétique et rendre l'énergie abordable grâce à des aides financières doivent s'accompagner d'un déploiement de nouvelles ressources d'énergie.

Les répercussions de la guerre restent une menace pour la sécurité alimentaire mondiale, en particulier si elles se conjuguent à de nouveaux événements météorologiques extrêmes résultant du changement climatique.

B. Le contexte économique en France de la loi de finances 2023

Dans ce contexte, l'économie française rencontre de multiples heurts : hausse des prix de l'énergie, incertitudes et tensions géopolitiques, difficultés d'approvisionnement, hausse des taux d'intérêts... conduisant à une baisse de la croissance malgré les dispositifs budgétaires mis en place.

Le PIB, suite à la dynamique du rebond post Covid, est revenu à son niveau d'avant-crise en 2021. La succession des événements survenus depuis le début de l'année a interrompu la trajectoire de reprise. 2022 a été marquée par une forte baisse de la consommation des ménages contribuant à réduire le PIB, cette baisse du PIB est compensée par la hausse de l'investissement des entreprises et la contribution positive du commerce extérieur.

Le fait majeur qui distingue cette phase conjoncturelle des précédentes est la résurgence de l'inflation à des niveaux inobservés au cours de ces trente dernières années. La forte hausse des prix de l'énergie depuis la fin 2021, que le gouvernement a cherché à modérer par la mise en place d'un bouclier énergétique et d'une remise de prix des carburants, a conduit à un creusement du déficit public.

L'invasion de l'Ukraine par la Russie a renforcé les tensions sur le marché de l'énergie et notamment du gaz naturel en Europe, portant leurs prix à des niveaux historiques. L'inflation, qui n'aurait pu être qu'une difficulté temporaire, s'est encore accrue au printemps et à l'été 2022 pour atteindre en septembre 6.2%, et devrait rester au-dessus de 4% en 2023.

Si la réserve d'épargne constituée par les ménages depuis plus de deux ans est un levier positif pour la croissance future, son utilisation à plus court terme reste encore largement incertaine et serait source d'inflation supplémentaire. Par ailleurs, d'autres événements de types financiers ne sont pas à exclure avec la remontée des taux.

Selon les enquêtes de conjonctures, en début d'année 2023, la croissance basculerait en terrain « zéro moins » et le risque de récession « technique » ne peut être écarté. Hypothèse optimiste, à partir du deuxième trimestre 2023, la France renouerait avec une croissance faible sous l'effet de la remontée de la consommation des ménages et l'arrêt du désinvestissement.

C. Les dispositions majeures du Projet de Loi de Finances (PLF) pour 2023

Redressement des comptes publics : Le Projet de Loi de Finances 2023 et le projet de loi de programmation 2023-2027 plafonnent l'évolution des dépenses des collectivités à 0.5% annuels en dessous de l'inflation ce qui représente un effort de 15 M€ à l'horizon 2027.

Fiscalité :

Suppression de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) : La loi vise à supprimer complètement la CVAE. Pour pouvoir financer en 2023 le maintien du bouclier tarifaire sur l'énergie, le gouvernement a décidé que cette disparition se ferait en deux années, au lieu d'une année initialement. En 2023, la cotisation due par les entreprises redevables sera diminuée de moitié. En 2024, les redevables ne paieront plus de CVAE. La CVAE est une recette importante de Colmar Agglomération. A partir de 2023, elle touchera une compensation dynamique à l'euro près à travers une fraction de la TVA.

Prorogation de la réduction des tarifs d'accise sur l'électricité : A compter du 1^{er} février 2023, les effets du bouclier tarifaire fiscal seront amplifiés par l'intégration de la Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCCFE) à l'accise. L'intégration de la TCCFE dans l'accise n'affectera pas les ressources des collectivités locales, un mécanisme de compensation étant mis en place.

Adaptation du système fiscal aux exigences de la transition énergétiques : La loi procède à l'actualisation des critères de performance énergétique et de qualité environnementale exigés pour bénéficier de l'allongement de quinze à vingt ans de la durée d'exonération de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) au profit des constructions de logements sociaux ayant bénéficié d'une décision de subvention ou d'un prêt aidé.

Fixation et répartition pour 2023 de la dotation globale de fonctionnement (DGF) : En 2023, la DGF s'élèvera à 26.6 Md€ avec une augmentation de 320 M€. Cette hausse du bloc communal se répartit de la façon suivante :

- +200 M€ de la dotation de solidarité rurale (DSR),
- +90 M€ de la dotation de solidarité urbaine (DSU),
- 30 M€ sur la dotation d'intercommunalité.

Les dotations d'investissement :

Le Fonds vert est doté de 1.5 M€ et a pour objectif de soutenir les projets des collectivités territoriales en faveur notamment de la performance environnementale (rénovation des bâtiments publics, modernisation de l'éclairage public, valorisation des biodéchets, etc...).

La Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) se maintient à un montant d'1.046 M€.

La Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) serait de 570 M€.

II – LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023 DU BUDGET PRINCIPAL

1 – FONCTIONNEMENT

A. Dépenses

Les dépenses de fonctionnement sont estimées à 5 400 000 € soit une enveloppe prévisionnelle globale en augmentation par rapport à 2022 de 170 000 € (+3,32%). Cette augmentation doit permettre de faire face :

- A l'inflation,
- A l'augmentation des prix de l'énergie,
- A l'augmentation de l'indice fixant la base du régime indiciaire des agents territoriaux.

Afin de prendre en compte l'augmentation attendue des dépenses en énergie ainsi que **l'inflation, les charges à caractère général** connaîtraient une augmentation conséquente de l'ordre de +9% soit +136 000€ (1.514.000€ en 2022 et 1.650.000€ en 2023). Cette hausse anticipe une augmentation des factures de chauffage et d'électricité, en sachant que :

- les contrats actuels d'électricité et de gaz signés par la Ville comprennent des prix fermes jusqu'à fin 2023 et 2024,
- des mesures d'économie ont été prises afin de diminuer la consommation de gaz et d'électricité dans les différents bâtiments communaux.

Concernant les dépenses de personnel, en juillet 2022, le gouvernement a décidé une augmentation du point d'indice de 3,5%. Une décision modificative du budget doit ainsi intervenir pour tenir compte en 2022 de cette augmentation représentant plus 30 000€. Le budget prévu en 2022 serait alors de 2 588 000 €.

La politique des Ressources Humaines pour les années 2023-2025 est de rester à effectifs constants. Si le remplacement des départs en retraite est bien envisagé, en revanche, la fin des contrats aidés ne donnera pas lieu à de nouveaux recrutements.

L'augmentation des dépenses prévue en 2023 de 3,2% comprend :

- L'augmentation du point d'indice de 3,5% appliquée sur 12 mois,
- La prise en compte du GVT « Glissement Vieillesse Technicité »,
- L'augmentation éventuelle des charges patronales de 0,2% (IRCANTEC, CNRACL, Centre de Gestion et CNFPT).

La prospective budgétaire de la masse salariale intègre l'ensemble de ces facteurs à hauteur de 2 670 000 €.

Les autres charges de gestion courantes devraient diminuer de 5,5% et avoisiner les 940 000 € en dépenses en 2023.

La diminution de ces charges est issue de :

- La baisse de la subvention au CCAS qui sera de 14 000 € dans la mesure où le budget est excédentaire (prenant en compte 6 000 € au titre des concessions des cimetières de 2022 encaissées par le budget principal),
- La dissolution du Syndicat mixte du Hohlandsbourg met, de fait, un terme à la contribution communale qui était de 35 000 €,
- La modification de la contribution financière au SIVOM du canton de Wintzenheim (- 35000 €) suite à la reprise de la compétence Transports scolaires directement par la Région Grand Est.

Il faut cependant prendre en compte l'inflation et l'augmentation des coûts de l'énergie qui impacteront le fonctionnement des différents syndicats et qui sont susceptibles de solliciter des contributions plus importantes aux communes membres.

Les subventions aux associations seront déterminées selon la même procédure et en prenant en compte les critères d'attribution établis.

Les frais financiers des emprunts s'élèveront à 54 000 € comprenant :

- 33 000 € pour l'emprunt de 4M€ auprès du Crédit mutuel du Pflixbourg,
- 19 000 € pour l'emprunt de 3M€ auprès du Crédit Agricole Alsace Vosges.
- Une enveloppe de 2 000 € pour les frais de gestion à verser à l'ONF.

B. Recettes

Les recettes de fonctionnement sont estimées à 7 198 500 € en 2023 soit une enveloppe prévisionnelle globale en augmentation de 560 000 € (+7,6%) par rapport à 2022.

Le produit de la fiscalité directe augmenterait au minimum de 193 600 € soit +3.57% avec le maintien des taux d'imposition. Dès lors, le produit de la fiscalité directe constituée essentiellement de la taxe foncière reposera uniquement sur l'évolution des bases fiscales (les valeurs locatives) qui seraient de +3,5% à 7%.

Les produits des services, du domaine et ventes diverses comprennent la tarification des services publics, toutes les redevances et droits des services (culturels, animations...) mais également des produits aussi divers que les locations, les coupes de bois. L'ONF prévoit une recette des ventes de bois stable.

La Dotation Globale de Fonctionnement est composée de 2 parts :

- la dotation globale qui serait de 381 000 € (364 000 € en 2021 et 380 000 € en 2022),
- la dotation de solidarité rurale de 437 000 € (109 000 € en 2021 et 437 000 € perçus en 2022).

Le FCTVA devrait s'élever à 6 000 € soit en légère augmentation par rapport à 2022.

La participation de la CAF au titre de la politique de l'enfance est prévue à hauteur de 198 000 €, soit une aide équivalente à 2022.

La fiscalité transférée de Colmar Agglomération devrait rester stable, à 1 206 000 € pour l'attribution de compensation et 189 000 € pour la dotation de solidarité communautaire.

La **taxe sur la consommation finale d'électricité** resterait stable à 130 000 €.

Les recettes de la **taxe sur les pylônes électriques** seraient d'environ 28 000 € en 2023 correspondant à la variation de l'indice de référence.

Le produit de la **Taxe Locale sur la Publicité Extérieure** serait en légère augmentation à hauteur de 50 000 €.

La Taxe Additionnelle aux Droits de Mutations à Titre Onéreux devrait rester stable à 250 000 €.

En ce qui concerne la fiscalité directe, il n'y aurait pas d'augmentation des taux d'imposition fixés par la commune en 2023.

La revalorisation des bases des valeurs locatives de la taxe foncière est normalement alignée à l'inflation, soit de l'ordre de 7% pour 2023. Toutefois, afin de limiter un impact financier qui serait trop important, il est envisagé de limiter cette augmentation à 3.5%. Afin d'établir les orientations budgétaires de la commune, la revalorisation à 3,5% a été prise en compte, c'est-à-dire l'augmentation la plus faible pour évaluer les recettes fiscales. Le choix de conserver les taux d'imposition identiques se fonde ainsi sur des recettes minimales.

Ainsi, les taux seraient identiques à ceux votés depuis 2018, soit en 2023 :

- **30.22% pour la Taxe Foncière sur le Bâti,**
- **52.07% pour la Taxe Foncière sur le non Bâti,**
- **13.98% pour la Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants.**

En 2023, la fiscalité devrait générer une ressource de 3 723 962 € (3 563 600 € en 2022).

Tableau des taux des TFPB - TFBNP – THLV en 2023

2018	2019	2020	Libellé	2021	2022	2023
9 433 764 €	9 651 674 €	9 220 973 €	BASE TFB	9 763 000 €	10 055 890 €	10 508 405 €
17.03%	17.03%	16.86%	TAUX TFB	30.20%	30.20%	30.20%
1 606 570 €	1 643 680 €	1 554 656 €	PRODUIT TFB	2 948 426 €	3 036 879 €	3 173 538 €
214 365 €	222 038 €	216 657 €	BASE TFBNP	225 813 €	232 059 €	242 502 €
52.07%	52.07%	52.07%	TAUX TFBNP	52.07%	52.07%	52.07%
111 620 €	115 615 €	112 813 €	PRODUIT TFBNP	117 581 €	120 833 €	126 271 €
147 530 €	107 053 €	108 872 €	Base THLV	115 807 €	110 036 €	114 988 €
13.98%	13.98%	13.98%	Taux THLV	13.98%	13.98%	13.98%
20 625 €	14 966 €	15 220 €	Produit THLV	16 190 €	15 383 €	16 075 €
TOTAL DES TAXES DIRECTES				3 082 197 €	3 173 095 €	3 315 884 €
EFFET DU COEFFICIENT CORRECTEUR				318 258 €	324 623 €	339 231 €
ALLOCATION COMPENSATRICE EXONERATION LOCAUX INDUSTRIELS				64 591 €	65 882 €	68 847 €
PRODUITS ATTENDUS DE LA FISCALITE DIRECTE				3 465 046 €	3 563 600 €	3 723 962 €

C. Résultat prévisionnel 2023

La progression des dépenses réelles (+3,3% de BP à BP pour 2023) largement compensée par les ressources (+7,5%) permet à la ville d'obtenir un excédent brut de fonctionnement prévisionnel de 1 800 000€, soit depuis 2018 un taux d'épargne brute supérieur à 20%.

	2018	2019	2020	2021	Evaluation 2022	Prévision 2023
EPARGNE BRUTE	1 722 610 €	1 640 859 €	1 861 519 €	1 799 628 €	2 000 000 €	1 800 000 €
Taux d'épargne brute	27%	26%	28%	27%	28%	25%
Remboursement dette	23 900 €	269 000 €	280 000 €	425 046 €	432 000 €	432 000 €
EPARGNE NETTE	1 698 709 €	1 371 858 €	1 581 521 €	1 374 582 €	1 568 000 €	1 368 000 €

Pour rappel, l'épargne brute mesure la capacité de la collectivité à dégager des recettes pour le financement de ses investissements, une fois assurés ses dépenses de fonctionnement (charges courantes, subventions, frais financiers...). L'épargne brute correspond à la différence entre les recettes réelles de fonctionnement (hors cessions) et les dépenses réelles de fonctionnement. L'épargne brute contribue au financement du budget d'investissement.

Le taux d'épargne brute est le rapport entre épargne brute et recettes réelles de fonctionnement. Ce ratio indique la part des recettes de fonctionnement qui peuvent être consacrées pour investir ou rembourser la dette. Généralement un ratio de 6% à 15% est satisfaisant (Depuis 2018 le taux d'épargne brute est supérieur à 20%).

L'épargne nette correspond à l'épargne brute après déduction des remboursements de dette. Elle mesure l'épargne disponible pour les dépenses d'équipement après financement des remboursements de dette.

2 - INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement : ajustement du plan pluriannuel d'investissement

La planification des dépenses 2020-2025 comprendrait les projets en cours d'achèvement où à venir suivants :

Les dépenses d'investissement pluriannuelles comprennent notamment :

Bâtiments 8 395 000 €

Rénovation de la toiture Saint Laurent et pose d'une citerne de récupération de l'eau (2022)	405 000 €
Construction d'un accueil et d'une restauration périscolaires (2022-2025)	6 550 000 €
Chapelle Herzog (2023-2025)	650 000 €
Création de deux relais-lecture et travaux de la mairie annexe à Logelbach (2023)	490 000 €
Réfection des locaux scolaires et équipements (2022-2025)	250 000 €
Etude pour création d'une nouvelle halle des fêtes et d'une médiathèque (2025) (suivant les capacités financières de la commune)	50 000 €

Voiries Espaces verts – Environnement 10 041 000 €

Aménagement du parc Herzog (2022)	545 000 €
Aménagement de la rue Joffre (2021-2022)	805 000 €
Restructuration rues Haussmann et A.Hirn (2022-2023)	1 290 000 €
Maîtrise d'œuvre et travaux pont route de Zimmerbach et route (2022)	266 000 €
Maîtrise d'œuvre et travaux pont Hirn à Logelbach (2022)	390 000 €
Aménagement de la rue Feldkirch (2023)	325 000 €
Travaux de réaménagement du Parc Aker (2022-2023)	460 000 €
Chemins ruraux et forestiers (2022-2025)	160 000 €
Gros travaux de réfection de la voirie communale (2022-2025)	800 000 €
Réalisation d'un plan de déplacement doux (2022-2024)	250 000 €
Aménagement du Parc de La Forge (2023-2025)	350 000 €
Maîtrise d'œuvre et travaux de réaménagement route de Colmar (2023-2025)	4 400 000 €

Acquisitions foncières (2022-2025) 800 000 €

Divers dont :

Vidéo-protection (2023-2025)	150 000 €
Matériel incendie (2023-2025)	40 000 €
Abris pour le matériel des ateliers (2023)	45 000 €
Acquisition d'un desherbeur vapeur (2023)	35 000 €
Acquisition d'un véhicule Master (2024)	40 000 €
Acquisition d'une balayeuse (2025)	130 000 €

Chaque année, le PPI sera réajusté selon les réalisations et les prévisions budgétaires :

- 2020 : 1 800 000 €
- 2021 : 2 200 000 €
- 2022 : 2 000 000 €
- 2023 : 6 000 000 €
- 2024 : 5 000 000 €
- 2025 : 3 000 000 €

En 2023, les dépenses d'investissement sont attendues à hauteur de 3,3 millions d'euros et comprennent notamment :

- Réserve foncière : 800 000 €
- Maîtrise d'œuvre pour la route de Colmar et études préliminaires : 750 000 €
- Restauration de la chapelle Herzog : 600 000 €
- Aménagement des Relais Lecture : 480 000 €
- Aménagement de la rue Feldkirch : 325 000 €
- Vidéo-protection : 60 000 €
- Abris pour le matériel des ateliers (2023) : 45 000 €
- Acquisition d'un desherbeur vapeur (2023) : 35 000 €
- Matériel incendie : 25 000 €

Les autres projets en cours au 31/12/2022 feront l'objet des Restes A Réaliser. Le projet de construction de l'accueil périscolaire doit connaître un démarrage des travaux en février 2022, mais les marchés seront signés avant le 31 décembre 2022 et feront donc partis des RAR.

La dette

Le stock de la dette sera d'environ 5 774 000 M € au 31 décembre 2022 comprenant :

- Un emprunt de 4 000 000 € contracté au Crédit Mutuel du Pflixbourg à un taux fixe de 1.13% avec un encours de 2.911.111€ en 2023,
- Un emprunt de 3 000 000 € contracté au Crédit Agricole Alsace Vosges à taux fixe de 0.65% avec un encours de 2 787 500 € en 2023.
- Un emprunt à taux zéro de 108 000 € contracté auprès de la CAF du Haut-Rhin avec un encours de 75.600 €.

Le remboursement annuel est de 432 000 €.

La capacité de désendettement :

Ce ratio indique le nombre d'années qu'il serait nécessaire à la commune pour rembourser l'intégralité de son encours de dette, en supposant qu'elle y consacre toutes ses ressources disponibles.

La capacité de désendettement de la commune est de 2.8 ans, ce qui est considéré comme un endettement faible (La moyenne de la capacité de désendettement se situe entre 5 et 6 ans pour les communes de même strate).

Si la commune peut rembourser sa dette en 2.8 ans, la durée moyenne des emprunts est de 14.5 ans.

Les recettes d'investissement 2023 :

Pour ce qui est des recettes d'investissement, on peut principalement prendre en compte :

- Le FCTVA à hauteur de 350 000 €,
- Cessions diverses (terrains-matériel) 150 000 €,
- La Taxe d'Aménagement (T.A.) pour une recette de l'ordre de 100 000 €,
- Les subventions diverses pour 1 334 000 €.

Parmi les principales subventions dont la perception est prévue pour l'exercice 2023, devraient figurer notamment :

- 158 000 € de dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) pour les projets de restructuration des ponts et la construction de l'accueil périscolaire ;
- 200 000 € de la Région Grand Est pour l'aménagement du périscolaire centre ;
- 500 000 € de la Collectivité Européenne d'Alsace, pour l'aménagement de l'accueil périscolaire et des Relais-Lecture ;
- 156 000 € de Colmar Agglomération de fonds de concours pour l'aménagement du parc Acker ;
- 300 000 € de la CAF du Haut-Rhin pour l'accueil périscolaire ;
- 20 000 € de la commune de Zimmerbach pour les travaux du pont.

Des subventions complémentaires seraient perçues en 2024 et 2025 pour les différents projets, de l'ordre de 950 000€ en 2024 et 700 000 € en 2025.

Les Orientations budgétaires 2023

Au regard des éléments précédemment détaillés, le cadre général du budget général 2023 devrait être le suivant :

Recettes réelles de fonctionnement	+	7 200 000 €
Dépenses réelles de fonctionnement (hors dépenses imprévues)	-	5 400 000 €
<hr/>		
Epargne brute	=	1 800 000 €
Remboursement de la dette	-	432 000 €
<hr/>		
Autofinancement	=	1 368 000 €
Recettes d'investissement (hors opérations d'ordre)	+	1 934 000 €
<hr/>		
Disponible pour le financement des dépenses d'investissement		3 302 000 €

Compte tenu des éléments précédemment exposés, il est proposé de retenir les orientations budgétaires suivantes :

- Intégrer l'inflation et l'augmentation du prix de l'énergie par une hausse raisonnée et raisonnable des dépenses de fonctionnement comprenant un plan d'économie des consommations,
- Lutter contre le gaspillage, préserver les ressources et économiser l'énergie,

- Prendre en compte l'augmentation des charges du personnel issue de la politique gouvernementale tout en maintenant les effectifs en nombre constant,
- Maintenir une capacité d'autofinancement suffisante pour permettre les investissements prévus,
- Toujours stabiliser les taux de fiscalité : ils restent identiques depuis 2018 et, encore en 2023, il n'y aurait pas d'augmentation de la fiscalité,
- Maintenir les engagements des investissements prévus du PPI 2020-2025,
- Gérer les emprunts en cours sans souscrire de nouvel emprunt.

Monsieur le Maire : Je souhaiterais revenir sur la baisse de la subvention au CCAS. Il ne faut surtout pas penser qu'on diminue le budget du CCAS. En réalité, le CCAS a un pécule et on n'est pas là pour alimenter de l'argent qui dort. S'il devait y avoir un coup dur, on pourrait toujours reprendre une délibération. Mais à l'heure actuelle, ils ont suffisamment de finances pour faire face.

Dominique SCHAFFHAUSER : Actuellement, la subvention couvre un an de dépenses.

Monsieur le Maire : J'aimerais aussi intervenir sur le point concernant la dissolution du Syndicat Mixte du Hohlandsbourg. C'est la CEA qui va reprendre cette compétence ce qui veut dire que les 4 communes qui étaient adhérentes ne paieront plus de cotisations. Cela représente une économie pour notre collectivité de 35 000 €.

Dominique SCHAFFHAUSER : L'économie réalisée grâce à la dissolution du Syndicat représente 1% de la taxe foncière. Donc, on fait déjà de belles économies.

Monsieur le Maire : J'aimerais revenir sur le SIVOM. Suite au décès du directeur, Monsieur BACHERT, le fonctionnement du SIVOM a été revu. Vous avez dû vous prononcer sur un partenariat avec la ville de Wintzenheim puisque, Madame LEVI-TOPAL, Lydia LINS, Dominique HAFFNER et Véronique WAGNER donnent un coup de main. Cela a permis des économies car le poste de directeur n'a pas été remplacé. Je parle sous couvert de Madame la Présidente qui est juste à côté de moi.

Lucette SPINHIRNY : Oui, suite à cet accord avec la commune de Wintzenheim, nous n'avons pas remplacé Monsieur BACHERT. Le poste de Directeur Général des Services n'a pas été rouvert et c'est Madame LEVI-TOPAL qui en assure la responsabilité.

Monsieur le Maire : Madame LEVI-TOPAL a refait un point et est arrivée à faire des économies. Merci Madame la Directrice Générale. Aujourd'hui, la commune de Wintzenheim fait une économie de 35 000 €. Vous voyez, 2 fois 35 000 € ça fait déjà 70 000 € d'économisés.

Je reviens également sur la non-augmentation des impôts. L'Etat augmente le taux des impôts au minimum de 3.5 % et on parle même de 7 %. C'est pour ça que je ne souhaite pas augmenter les taxes. Il s'agirait d'augmenter la taxe foncière que seule paye une catégorie de personnes car c'est le seul levier que nous avons. J'ai vu que certaines communes, notamment autour de Strasbourg, augmentent de 15% à 20% la taxe foncière. Nous, on va rester sur le taux actuel.

Avant d'augmenter les impôts, il est préférable de revoir notre fonctionnement et chercher d'autres sources d'économie. On a déjà mis des choses en place. Cela représente peut-être de petites économies mais, bout-à-bout, on obtient de grandes économies à la fin. Donc je pense effectivement qu'aujourd'hui il faut changer notre manière de faire et de gérer. Depuis que nous sommes élus, nous avons toujours été très attentifs aux dépenses et à ces augmentations d'impôts. Aujourd'hui, je pense que ce n'est pas le moment d'augmenter les impôts. C'est trop facile pour un Maire de dire « J'augmente les impôts fonciers parce qu'il me faut de l'argent ». Non, d'abord on regarde notre fonctionnement. On a pris des mesures sur tout ce qui est électricité et chauffage ce qui est déjà très important.

Je dis encore merci au personnel d'avoir modifié ses horaires pour pouvoir travailler entre midi et 14h00 quand la mairie est chauffée et de terminer à 16h00 ou 16h30. Jusqu'à présent, je n'ai pas eu de réclamations par rapport à ces nouveaux horaires. Voilà ce que je voulais dire par rapport aux impôts fonciers.

Est-ce qu'il y a des questions à ce stade-là ?

Jean-Marie MULLER : Juste une question par rapport aux recettes. Il me semble qu'il devait y avoir un parc solaire au Ligibel, on en est où ? Est-ce que la commune aura le droit à une rétribution ?

Monsieur le Maire : On touchera une indemnité de Colmar Agglomération. Ce sont surtout les propriétaires, la ville de Colmar et Auchan puisque le terrain est divisé en 2 parties, qui perçoivent quelque chose. C'est Vialis qui a remporté le marché sur une partie.

Claude KLINGER-ZIND : J'ai plusieurs questions.

Déjà, concernant l'électricité, il y a une chose que je ne comprends pas bien. Vous parlez, à la page 4, des « augmentations attendues des dépenses d'énergies » et ensuite vous dites que ça ne va pas augmenter.

Monsieur le Maire : Ça n'augmentera peut-être pas mais il peut y avoir une modification du contrat. Il faut toujours faire très attention. Aujourd'hui, les contrats sont bloqués mais certaines villes se sont rendu compte que des contrats avaient été modifiés. Donc on prévoit le coup. Ça serait super de ne pas en avoir besoin mais on ne sait jamais.

Dominique SCHAFFHAUSER : C'est une prévision.

Claude KLINGER-ZIND : Oui justement, c'est une très bonne liaison sur ce que je vais dire maintenant. Comme tous les ans, je trouve qu'il est trop tôt pour voter le DOB et le budget. On voit la tendance, la ville de Colmar et d'autres grandes villes reviennent en arrière par rapport à ce mode de fonctionnement. Pourquoi ce revirement de la part des grandes villes ? Parce qu'aujourd'hui il est très difficile d'avoir une visibilité sur ce qui va se passer dans 1 mois, 2 mois ou 6 mois. On le voit même concernant la taxe foncière car vous ne connaissez pas le chiffre exact de l'augmentation de l'Etat. Si on attendait déjà de finir l'année pour voir comment on la finit vu le contexte actuel ça serait mieux. Je trouve dommage de toujours discuter sur des choses qui ne sont pas plus établies que ça.

Monsieur le Maire : Monsieur KLINGER-ZIND, ça fait maintenant 3 ans qu'on procède comme ça. Est-ce qu'on s'est déjà trompé ? On ne s'est pas trompé jusqu'à présent puisqu'on n'a pas pris de décision modificative à part celle qu'on prendra tout à l'heure.

Claude KLINGER-ZIND : Ce n'est pas une question de se tromper mais une question de faire un budget supplémentaire après pour corriger le tout. On n'a pas une vision suffisante à l'heure actuelle, c'est dommage.

Monsieur le Maire : On est au plus juste. Colmar ne l'a jamais fait en décembre, mais en janvier ou février voire mars. On n'est pas les seuls à le faire maintenant. Kaysersberg l'a fait hier je crois. Ça ne change rien du tout.

Claude KLINGER-ZIND : Si, ça change tout. On n'a pas tous les chiffres de l'année.

Monsieur le Maire : C'est ce que vous me dites chaque année.

Claude KLINGER-ZIND : Bah oui.

Monsieur le Maire : Et chaque année, notre DOB et notre budget sont tout à fait conformes.

Claude KLINGER-ZIND : Bien sûr, le budget est conforme puisque vous prenez un budget supplémentaire, c'est bien ce que je dis.

Ensuite, j'ai une autre question concernant les contributions aux syndicats. Là, vous êtes prudents parce qu'on ne connaît pas le fonctionnement des syndicats, ça je comprends. Mais on parle aussi du CCAS, là vous avez des connaissances que nous n'avons pas. On n'a pas les comptes-rendus, d'ailleurs c'est assez bizarre.

Monsieur le Maire : Qui est-ce qui siège au CCAS pour votre groupe ?

Claude KLINGER-ZIND : Personne.

Monsieur le Maire : Si, c'était Madame BUEB.

Claude KLINGER-ZIND : Je pense en tout cas que ce serait bien d'informer les conseillers municipaux de ce qu'il se passe au CCAS. C'est quand même un lien avec la commune. Et également dans les syndicats d'ailleurs parce qu'on a aucune connaissance de ce qui se passe dans les syndicats.

Ensuite, j'ai un souci sur les recettes de fonctionnement. Page 5, le 1^{er} paragraphe, on nous dit qu'il y aura une augmentation des recettes de 560 000 €. Je n'ai pas compris d'où sort ce chiffre puisque le chapitre suivant c'est la fiscalité et c'est le seul qu'on peut relier aux projections, et il y a une augmentation de 193 000 €. J'aimerais juste savoir d'où viennent les 367 000 € de différence.

Dominique HAFFNER : On a déjà 200 000 € pour les impôts et les taxes, 315 000 € la dotation et participation, l'augmentation de la DGF et de la dotation de solidarité rurale.

Claude KLINGER-ZIND : C'est 1 000 € de plus par rapport à l'an dernier. Je vous dis que vous avez inscrit 560 000 € d'augmentation, je ne sais pas où ils sont.

Dominique HAFFNER : En page 5 il y a écrit dotation globale de fonctionnement sur l'année 2023 : 381 000 €. En 2021 on a touché 364 000 € et 380 000 € en 2022.

Claude KLINGER-ZIND : Ça fait + 1 000 €.

Dominique HAFFNER : Dotation de solidarité rurale, 437 000 € en 2023, on a touché 109 000€ en 2021 et 437 000 € en 2022. Mais nous on fait de budget à budget.

Monsieur le Maire : De BP à BP.

Dominique HAFFNER : Dans le budget 2022, on n'avait pas les 437 000 €, on avait que les 109 000 €.

Claude KLINGER-ZIND : Voilà. C'est ce que je disais il n'y a même pas 2 minutes, c'est flou. Pourquoi on ne finit pas d'abord l'année ?

Monsieur le Maire : Ça ne changerait.

Claude KLINGER-ZIND : Si, ça change tout.

Monsieur le Maire : Non. Si on faisait le budget prévisionnel et le DOB au mois de janvier ou février, on aurait la même chose. Vous diriez exactement la même chose au mois de janvier ou février puisqu'on aurait pas encore perçu entièrement les dotations.

Claude KLINGER-ZIND : Non, puisque vous auriez fini l'année.

Ensuite, justement, concernant la hausse de la fiscalité, vous dites dans le délibéré qu'il n'y a pas de hausse de la fiscalité.

Monsieur le Maire : Oui.

Claude KLINGER-ZIND : Si, il y a une hausse de la fiscalité, vous le dites vous-même il y a 193 000 € de plus. Il n'y a pas de hausse du taux mais la fiscalité augmente quand même de 193 000 €.

Monsieur le Maire : Ce sont les taxes.

Claude KLINGER-ZIND : Je vous dis juste que la fiscalité augmente bien.

Monsieur le Maire : Je dis simplement que la commune n'augmente pas. Quand les gens regarderont leurs avis de taxe foncière, ils verront bien que le taux n'a pas bougé. Je le dis haut et fort et je ferais une intervention prochainement où je le redirais.

Claude KLINGER-ZIND : L'impôt qui sera payé par le propriétaire va augmenter. Je fais un constat. Dans le délibéré vous dites que la fiscalité n'augmente pas.

Monsieur le Maire : Pas la part de la commune. C'est marqué : « pas d'augmentation des taux d'imposition fixés par la commune ». On parle des taux d'imposition. Il n'y a pas d'augmentation pour la commune. L'Etat augmente sa part, c'est son problème pas le nôtre.

Claude KLINGER-ZIND : Je vous lis le délibéré : « Toujours stabilisés, les taux de fiscalité restent identiques depuis 2018 ... » Ensuite vous notez « Il n'y aura pas d'augmentation de la fiscalité... » mais la fiscalité, c'est un taux fois un montant. Donc ça va augmenter.

Monsieur le Maire : Bon, on modifiera la phrase en page 10 et puis terminé. On passe à la suite.

Christelle OHRESSER : Il me semble avoir entendu, en commission enfance/jeunesse, que nous avons investi dans du matériel informatique pour les écoles.

Lucette SPINHIRNY : Oui.

Christelle OHRESSER : Il n'est pas repris dans le budget en investissement ?

Dominique HAFFNER : Si. Il est dans la différence. Si vous faites le total, on n'arrive pas tout à fait à 3.3 millions d'euros. On l'a mis dans les comptes 21. Là, on a mis que le plus important.

Monsieur le Maire : C'est une enveloppe globale pour les écoles.

Claude KLINGER-ZIND : Au niveau des investissements il y a des choses assez uniques on va dire. Pour la construction du périscolaire, l'année dernière on avait un investissement de 4 550 000 € et cette année il est de 6 550 000 €.

Pour la création des 2 relais lecture et les travaux de la mairie : 490 000 € alors que l'année dernière on avait prévu 200 000 € pour les relais lecture et 150 000 € pour les travaux. Ça fait 350 000 €, pas 490 000 €.

Restructuration rue Haussmann et rue Hirn : l'an dernier on a budgétisé 1 000 000 € et cette année 1 290 000 €.

Pour l'aménagement du Parc Acker c'est pareil, pratiquement 600 000 € de plus.

Maitrise d'œuvre pour les travaux de la route de Colmar, alors là, on passe de 3 300 000 € l'an dernier à 4 400 000 € cette année et on n'a pas encore commencé.

Tout ça représente une grosse augmentation budgétaire.

Monsieur le Maire : *Il y a plusieurs explications.*

Pour l'augmentation concernant le périscolaire, on a intégré l'aménagement de la cour de l'école. On a aussi prévu un budget plus élevé à cause du coût des matériaux qui augmente. Quand on a ouvert les plis pour le marché du périscolaire, on avait déjà pris plus de 15 % d'augmentation par rapport au budget fixé et en plus, le lot du gros-œuvre était infructueux.

Donc on a prévu le coup. Et moi je dis que les communes ne doivent pas renoncer à leurs investissements.

Claude KLINGER-ZIND : *Mais il faut arriver à les financer.*

Monsieur le Maire : *Mais on arrive à les financer. Sinon, on ne le ferait pas.*

Je vous rappelle que lors des derniers mandats, je parle sous couvert de l'adjoint chargé des travaux, on a investi en tout entre 2008 et 2014, 18 000 000 € et une vingtaine de millions pour le 2^e mandat.

J'ai dit à plusieurs reprises, Monsieur KLINGER-ZIND, que si toutefois nous devons reculer devant un projet pour des raisons budgétaires nous le ferons. Mais pas sur le périscolaire. Je n'ai pas l'intention d'endetter la commune. Je l'ai dit plusieurs fois et je le répète aux personnes qui m'interrogent quand je discute avec elles, si un projet ne peut pas voir le jour, il sera repoussé.

Mais je ne vois pas aujourd'hui, les collectivités ne pas investir. Ce sont les collectivités qui donnent du travail. Sans elles, il y aurait beaucoup plus de chômeurs. Je sais qu'il y a des communes qui n'investissent plus et qu'il y a des projets qui ne verront pas le jour. Mais nous, notre capacité financière nous permet encore de faire des projets. Mais il faut mettre des priorités. C'est comme à la maison, si vous avez le lave-vaisselle qui tombe en panne ou la machine à laver qui tombe en panne, vous allez travailler par priorité. On fera pareil. On a toujours fait comme ça.

En tous les cas, je le dis toujours, je suis fier de ce qu'on a fait jusqu'à présent, et nos habitants aussi parce que, franchement, j'ai plus de compliments que de reproches. Je dis toujours, ce qui m'importe c'est ce que j'entends dans la rue. C'est ma satisfaction de tous les jours quand je viens à la mairie. Et je remercie toute mon équipe parce que si elle n'était pas derrière moi, c'est sûr que je ne pourrais pas faire tout ça.

Bien entendu, je remercie aussi l'ensemble du personnel avec à sa tête Madame la Directrice Générale des Services. Gérer une commune comme la nôtre n'est pas toujours facile.

Christelle OHRESSER : *Oui encore une chose. En page 7 vous marquez que l'investissement des relais lecture est de 490 000 € et la page d'après vous l'abaisser à 480 000 €.*

Monsieur le Maire : *Vous le savez Madame OHRESSER, il s'agit d'orientations budgétaires, nous essaierons d'être au plus juste.*

Christelle OHRESSER : *Oui je le sais bien.*

Monsieur le Maire : Quand on vous présentera le budget le 15 décembre ce sera au plus juste. Mais les grands titres, les grandes directives, sont là.

D'autres questions ?

Claude KLINGER-ZIND : Oui j'ai d'autres questions sur le point suivant concernant la dette.

Monsieur le Maire : Je pense qu'une capacité de désendettement de 3 ans c'est tout à fait correct. Quand je discute avec d'autres maires, on me le dit souvent.

Claude KLINGER-ZIND : Là on est dans le budget principal, on est bien d'accord ?

Monsieur le Maire : Oui.

Claude KLINGER-ZIND : Donc il manque l'emprunt de la gendarmerie.

Monsieur le Maire : On verra après. Il arrive après. C'est un budget annexe.

Claude KLINGER-ZIND : Mais il s'agit d'un endettement. Vos ratios ne sont pas les bons.

Monsieur le Maire : Vous avez déjà fait la remarque l'année dernière et on vous a répondu qu'il s'agit d'un budget annexe et qu'il ne rentre pas dans le calcul qui ne concerne que le budget principal.

Claude KLINGER-ZIND : Pas grave, on verra après.

Monsieur le Maire : Passons maintenant aux recettes. Je voudrais indiquer que les fonds de concours de Colmar Agglomération ne figurent pas encore dans les recettes car nous allons délibérer demain soir donc je ne peux pas encore vous annoncer le chiffre. Je vous l'annoncerai le moment venu et ceux qui siègent au Conseil Communautaire auront les chiffres dans peu de temps.

Est-ce qu'il y a encore des questions ? Nous allons passer au vote.

Vu l'avis favorable de la commission Economie et Finances du 14 novembre 2022,

Le conseil municipal, par 25 voix pour et 4 voix contre :

- **DECLARE** avoir débattu des orientations budgétaires du budget principal 2023 ci-dessus,
- **ADOpte** les orientations budgétaires telles qu'exposées,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

4. Débat d'Orientation Budgétaire 2023 du budget annexe de la Régie Municipale des Antennes Communautaires de Télévision de Wintzenheim (RMACTW)

Rapporteur : Ludovic CAMPITELLI

Il y a actuellement 516 abonnés. Le déploiement de la fibre entraîne une baisse permanente des abonnés :

- 2020 : - 28 abonnés
- 2021 : - 37 abonnés
- 2022 : - 26 abonnés.

Les perspectives budgétaires 2023 sont les suivantes :

- Les recettes de fonctionnement attendues seront de l'ordre de 49 000 €. Le prix de l'abonnement resterait identique.
- Les dépenses de fonctionnement sont prévues à 25 500 €.
- En 2023, le contrat avec le fournisseur d'électricité restera au même tarif qu'en 2022,
- La même société assurera le service de maintenance du réseau.

Les dépenses d'investissement à prévoir sont :

- le déplacement de la sous-station de la régie rue Clemenceau pour 20 000 € ;
- les achats de divers amplificateurs, et selon le besoin, la mise aux normes des réseaux : à prévoir une enveloppe de 6 500 €.

Vu l'avis favorable de la commission Economie et Finances du 14 novembre 2022,

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECLARE** avoir débattu des orientations budgétaires du budget annexe ci-dessus,
- **ADOpte** les orientations budgétaires du budget annexe 2023 de la Régie Municipale des Antennes Communautaires de Télévision de Wintzenheim telles qu'exposées,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

5. Débat d'Orientation Budgétaire 2023 du budget annexe de la Gendarmerie

Rapporteur : Dominique SCHAFFHAUSER

La commune de Wintzenheim va porter le projet de construction d'une gendarmerie comprenant des locaux de services techniques, ainsi que 19 logements.

Par délibération du 10 septembre 2021, le conseil municipal a créé un budget annexe relatif à ce projet dans la mesure où à terme, des loyers seront versés par l'Etat et constitueront une ressource propre au projet. En effet, la location des locaux de gendarmerie rapportera un loyer annuel de l'ordre de 240 000€.

En 2022, les dépenses relatives au projet de construction de la nouvelle gendarmerie sont les suivantes :

- Le terrain a été acheté au prix de 850 000 €,
- D'autres dépenses ont été réalisées pour 15 000 €.

La dette s'élève au 31/12/2022 à 3 716 666 €. Il s'agit d'emprunt réalisé auprès du Crédit Agricole Alsace Vosges à taux fixe de 0.65% et d'une durée de 20 ans.

La commune a reçu l'agrément de principe du Ministère de l'Intérieur en date du 16 juin 2022. La commune doit maintenant obtenir l'agrément de principe immobilier ainsi que transmettre un dossier de conception du projet. Une dépense relative à une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage doit être prévue pour réaliser le choix d'un maître d'œuvre.

Les dépenses à prévoir sont les suivantes :

- En fonctionnement : le remboursement des intérêts de l'emprunt à hauteur de 25 000 € et 35 000€ pour les dépenses éventuelles,
- En investissement, il faut prévoir :
 - Remboursement du capital de l'emprunt : 205 000 €
 - Démolition : 245 000 €

- Assistance à Maîtrise d'Ouvrage : 40 000 €
- Maîtrise d'œuvre : 750 000 €
- SPS – contrôle technique – études : 70 000 €

Les recettes attendues seraient :

- La participation du budget principal de la commune pour le remboursement des intérêts d'emprunts et d'éventuelles dépenses courantes,
- Les subventions de l'Etat et des autres partenaires.

Les recettes liées à l'excédent suite à l'emprunt contracté (2 581 000 €) seront à inscrire dans le budget supplémentaire.

Monsieur le Maire : Est-ce qu'il y a des questions ?

Claude KLINGER-ZIND : Quel est le taux de désendettement ?

Monsieur le Maire : Je rappelle que pour l'instant, on rembourse des emprunts, mais je vous signale aussi que, à terme, nous aurons des revenus à hauteur de 240 000 € annuels pour les loyers. Le remboursement de l'emprunt est de 205 000 € par an. Bien sûr, aujourd'hui on est obligé d'avancer de l'argent.

Claude KLINGER-ZIND : Ce n'est pas la question. Je vous demande quel est le taux d'endettement de la commune sur ce budget, puisque vous ne l'avez pas intégré avant.

Monsieur le Maire : On pourrait faire le calcul, ça sera vite fait.

Claude KLINGER-ZIND : On ne pourra jamais faire le calcul là-dedans puisqu'il n'y a pas d'épargne. Comme le taux est calculé par rapport à l'épargne, c'est bien ce que je disais, vous raisonnez globalement.

Monsieur le Maire : Ce sont des budgets différents. Tous les ratios de la DGFIP sont sur le budget principal. Vous me reposeriez la question encore l'année prochaine, dans 2 ans, dans 10 ans.

Claude KLINGER-ZIND : Probablement pas.

Dominique SCHAFFHAUSER : Il faut quand même rappeler qu'on a eu un taux à 0.65 % fixe sur 20 ans, on ne pouvait pas avoir mieux. Toutes les familles qui vont s'installer vont contribuer à la vie de la commune.

Monsieur le Maire : Je ne reviendrais pas sur le projet de gendarmerie. C'est une belle action qu'on mène pour notre collectivité. Il y a beaucoup de collectivités qui voudraient bien avoir une gendarmerie et qui n'en ont pas. Nous, on a de la chance d'avoir une gendarmerie et on la conserve. C'est trop facile de dire « aller ailleurs ». Aujourd'hui, on vit dans un monde d'insécurité, on sera bien content que notre gendarmerie soit à proximité. Je remercie encore une fois mon équipe pour la confiance qu'elle m'a accordée pour ce dossier. Ce n'est pas un dossier facile à gérer. On a eu l'accord de principe, maintenant nous attendons l'accord immobilier. Je pense qu'en 2023 ça devrait commencer à bouger. En tous les cas, la population est contente que la gendarmerie reste à Wintzenheim. Ça serait intéressant de faire un sondage, ça m'intéresserait. Je peux vous dire que la plupart des gens dirait que c'est une bonne chose que la gendarmerie reste sur notre territoire. Les gens diraient merci Monsieur le Maire et son équipe.

Vu l'avis favorable de la commission Economie et Finances du 14 novembre 2022,

Le conseil municipal, par 25 voix pour et 4 voix contre :

- **DECLARE** avoir débattu des orientations budgétaires du budget annexe ci-dessus,

- **ADOPTÉ** les orientations budgétaires du budget annexe 2023 de la nouvelle gendarmerie telles qu'exposées,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

6. Décision Modificative n° 01 du budget principal

Rapporteur : Dominique SCHAFFHAUSER

La valeur du point d'indice majoré est passée au 1^{er} juillet 2022 de 4.68 € à 4.85 € brut, soit une augmentation de 3.5%, conformément au décret n° 2022-994 du 7 juillet 2022.

Cette revalorisation n'était pas connue lors de l'établissement des budgets primitif et supplémentaire et génère une augmentation de la masse salariale 2022 de 30 000 €.

Il s'agit de modifier le budget en augmentant les dépenses du personnel du chapitre 012 de 10 000 €.

Section Fonctionnement Dépenses		
Chapitre	Article	Montant
Chapitre 012	64111 Rémunération principale	+10 000 €
Chapitre 022	022 Dépenses imprévues	-10 000 €

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la décision modificative n°1 du budget principal 2022,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

7. Admission en non-valeur de créances irrécouvrables – budget principal

Rapporteur : Dominique SCHAFFHAUSER

Afin d'apurer périodiquement les comptes entre l'ordonnateur et le comptable, Monsieur le Trésorier propose l'admission en non-valeur de différentes créances irrécouvrables, notamment du fait du débiteur dont l'insolvabilité ou la disparition est établie.

Ces admissions en non-valeur constituent des actes de renonciation et de libéralités qui sont soumises à délibération du conseil municipal, conformément à l'article L 2541-12 9° du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les recettes à admettre en non-valeur sont récapitulées dans le relevé ci-dessous et s'élèvent à la somme de 1 120.65 € TTC.

Exercice	Montant à recouvrer TTC	Objet	Motif de la présentation
2019	104.62 €	Facture de remboursement des dégradations des boules de Noël sur le sapin devant la mairie	PV de carence
2019	26.91€	Consommations d'électricité et de gaz pour la location de la salle Tomi Ungerer	Reste à recouvrer inférieur au seuil de poursuite

2019	789.12 €	Location Halle des Fêtes et les consommations d'électricité et de gaz	Clôture pour insuffisance d'actif sur RJ-LJ
2021	200.00 €	Amende pour dépôt de déchets	Surendettement et décision effacement de dette

A l'appui de ces demandes, le Trésor Public a justifié le caractère irrécouvrable de ces créances.

Monsieur le Maire : Des observations ?

Christelle OHRESSER : De toute façon on n'a pas le droit de nommer les gens concernés, mais est-ce que vous, au niveau de la commune, vous n'avez pas moyen de faire participer ces gens à des travaux « bénévoles » ?

Monsieur le Maire : On serait hors la loi. En tant que secrétaire de mairie vous devez bien savoir qu'on ne peut pas se faire justice nous-même et demander aux gens de travailler en bénévoles.

Christelle OHRESSER : Ce n'est pas se faire justice, c'est proposer une éventuelle solution. Pour les élections par exemple.

Monsieur le Maire : S'il y a un accident ou quoi que ce soit c'est encore moi qui suis responsable. Non ce n'est pas possible.

Christelle OHRESSER : Mais ça serait selon leur bon vouloir.

Monsieur le Maire : Bien on passe au vote. De toute façon on n'a pas le choix. A Colmar Agglomération on en a voté pour 45 000 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'admettre en non-valeur les créances indiquées dans l'état ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

8. Subvention exceptionnelle a l'association « Karaté club »

Rapporteur : Daniel OUGIER

Robert PATUREL est un ancien policier du Raid et 6 fois champion de France de boxe française. Il est à l'origine d'une technique particulière de défense : la « boxe de rue », qui est une méthode de self défense consistant à se protéger des coups et en utiliser pour se défendre.

Après le lancement en 2014 du 1^{er} stage de boxe de rue, le Karaté club de Wintzenheim va organiser la 5^{ème} édition de cette rencontre le 26 Novembre 2022 de 9H à 17H au COSEC de Wintzenheim.

Ce stage permet d'apprendre à se défendre en dédramatisant les situations avant qu'elles ne dégénèrent. Il concerne l'ensemble de la population permettant à chacun de connaître les gestes et les mots à utiliser dans une situation conflictuelle.

Le Karaté club de Wintzenheim attend la participation de 50 à 80 personnes à son stage.

Le budget prévisionnel de la manifestation est de 7600 €. Vialis, le pépiniériste Passion Jardins, Looks sport, Moustache et Compagnie, Vet Pro de Wintzenheim sont les sponsors qui ont répondu positivement au Karaté club pour soutenir la manifestation.

Le Karaté club de Wintzenheim demande une subvention exceptionnelle pour ce projet.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'allouer une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 € à l'association « Karaté Club »,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

9. Approbation de l'avenant n°2 pour la révision du contrat de prévoyance au 1^{er} janvier 2023 avec le groupement conjoint CNP assurances et SOFAXIS

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le Centre de Gestion du Haut-Rhin a signé une convention de participation en matière de complémentaire prévoyance le 25 juillet 2018 avec le groupement conjoint CNP Assurances et SOFAXIS (gestionnaire). Elle concerne à ce jour 353 collectivités et 5 516 agents adhérents.

Cette convention porte sur les risques incapacité, invalidité, perte de retraite avec une indemnisation jusqu'à 95% du revenu de référence et en option une garantie décès ou perte totale et irréversible d'autonomie.

Par courrier du 28 juin 2022, l'assureur a résilié à titre conservatoire la convention, faisant état d'une aggravation de la sinistralité (décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011), et a proposé un aménagement tarifaire pour le 1^{er} janvier 2023.

En effet, l'ensemble des études en matière d'absentéisme montrent que dans la fonction publique territoriale, les durées d'arrêt maladie sont en constante progression, quel que soit l'âge des agents et pour toutes les natures d'absences en maladie ou en accident du travail.

Le taux d'absentéisme a fortement augmenté ce qui a entraîné une augmentation forte de la gravité et donc de la durée des absences pour maladie. L'analyse des résultats techniques et financiers présentés fin du mois de juin par le gestionnaire démontrent un déséquilibre financier. Aussi, pour assurer la continuité et la pérennité de la convention de participation, des négociations ont été entreprises.

Après avis du Comité Technique placé auprès du Centre de Gestion du 20 septembre 2022, le Centre de Gestion a décidé de donner suite à la proposition d'augmentation tarifaire de 10 % des taux relatifs aux garanties incapacité, invalidité, perte de retraite faisant passer le taux global de 1,47 % à 1,61 % à partir du 1^{er} janvier 2023. Le taux concernant la garantie décès ou perte totale et irréversible d'autonomie reste inchangé à 0,33 %.

	Assiette de cotisation	Niveau d'indemnisation	Taux jusqu'au 31/12/2022	Taux à partir du 01/01/2023
Incapacité	TBI+NBI+RI	95%	0,64%	0,70%
Invalidité	TBI+NBI+RI	95%	0,34%	0,37%
Perte de retraite	TBI+NB	95%	0,49%	0,54%
Décès/PTIA	TBI+NBI+RI	100%	0,33%	0,33%

Il est donc proposé d'approuver l'avenant au contrat de prévoyance avec le groupement CNP Assurances et SOFAXIS.

Par ailleurs, afin de pouvoir neutraliser une grande partie de cette augmentation, il est proposé de fixer le montant de la participation de la collectivité pour le risque Prévoyance, dans la limite de la cotisation versée par l'agent à 24 € mensuel, fixée à 21 € jusqu'à présent.

- VU le Code général des collectivités territoriales ;
- VU le code des assurances, de la mutualité et de la sécurité sociale ;
- VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 25 alinéa 6 ;
- VU le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;
- VU la circulaire n° RDFB12207899C du 25 mai 2012 relative aux participations des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents ;
- VU la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Haut-Rhin en date du 25 juin 2018 portant choix de la convention de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire en Prévoyance et portant choix du prestataire retenu ;
- VU la convention de participation signée entre le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin et CNP Assurances / SOFAXIS en date du 25 juillet 2018 ;
- VU la délibération du Conseil Municipal décidant d'adhérer à la convention de participation proposée par le Centre de Gestion pour la protection sociale complémentaire en Prévoyance ;
- VU l'information transmise par le Centre de Gestion du Haut-Rhin le 24 octobre 2022 aux collectivités adhérentes à la convention de participation ;

VU l'avis favorable du Comité Technique du 10 novembre 2022,

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** et **APPROUVE** les nouveaux taux de cotisations applicables au 1^{er} janvier 2023 tels que précisés ci-dessous,

	Assiette de cotisation	Niveau d'indemnisation	Taux à partir du 01/01/2023
Incapacité	TBI+NBI+RI	95%	0,70%
Invalidité	TBI+NBI+RI	95%	0,37%
Perte de retraite	TBI+NB	95%	0,54%
Décès/PTIA	TBI+NBI+RI	100%	0,33%

- **APPROUVE** le projet d'avenant n°2 de la convention de participation relative à la protection sociale complémentaire prévoyance tels qu'annexé,
- **FIXE** le montant de la participation de la collectivité pour le risque Prévoyance, dans la limite de la cotisation versée par l'agent, à 24 € mensuel,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant aux conditions particulières ainsi que tout acte y afférent et documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Annexe 1 : Avenant n°2 du contrat de prévoyance au 1^{er} janvier 2023 avec le groupement conjoint CNP assurances et SOFAXIS

10. Approbation de la convention d'adhésion à la mission de médiation proposée par le Centre de Gestion du Haut-Rhin

Rapporteur : Monsieur le Maire

La loi n° 2021-1729 du 22 décembre 2021 pour la confiance dans l'institution judiciaire a légitimé les centres de gestion pour assurer des médiations dans les domaines relevant de leurs compétences à la demande des collectivités territoriales et de leurs établissements publics. Elle a en effet inséré un nouvel article 25-2 dans la

loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 qui oblige les centres de gestion à proposer par convention, une mission de médiation préalable obligatoire prévue à l'article L. 213-11 du Code de justice administrative.

Elle permet également aux centres de gestion d'assurer une mission de médiation à l'initiative du juge ou à l'initiative des parties prévue aux articles L. 213-5 et L. 213-10 du même code, à l'exclusion des avis ou décisions des instances paritaires, médicales, de jurys ou de toute autre instance collégiale administrative obligatoirement saisie ayant vocation à adopter des avis ou des décisions.

La loi prévoit également que cette mission peut être mutualisée à un niveau régional ou interrégional, selon les modalités déterminées par le schéma régional ou interrégional de coordination, de mutualisation et de spécialisation mentionné à l'article L452-11 du Code général de la fonction publique.

En adhérant à cette mission, la collectivité prend acte que les recours formés contre des décisions individuelles dont la liste est déterminée par décret et qui concernent la situation de ses agents sont, à peine d'irrecevabilité, précédés d'une tentative de médiation. Pour information, le décret n° 2022-433 du 25 mars 2022 relatif à la procédure de médiation préalable obligatoire applicable à certains litiges de la fonction publique et à certains litiges sociaux fixe ainsi la liste des litiges ouverts à la médiation préalable obligatoire :

- Décisions administratives individuelles défavorables relatives à l'un des éléments de rémunération mentionnés à l'article L712-1 du Code général de la fonction publique ;
- Refus de détachement ou de placement en disponibilité et, pour les agents contractuels, refus de congés non rémunérés prévus aux articles 15, 17, 18 et 35-2 du décret du 15 février 1988 ;
- Décisions administratives individuelles défavorables relatives à la réintégration à l'issue d'un détachement, d'un placement en disponibilité ou d'un congé parental ou relatives au réemploi d'un agent contractuel à l'issue d'un congé mentionné au 2° du présent article ;
- Décisions administratives individuelles défavorables relatives au classement de l'agent à l'issue d'un avancement de grade ou d'un changement de corps ou cadre d'emploi obtenu par promotion interne ;
- Décisions administratives individuelles défavorables relatives à la formation professionnelle tout au long de la vie ;
- Décisions administratives individuelles défavorables relatives aux mesures appropriées prises par les employeurs publics à l'égard des travailleurs handicapés en application des articles L131-8 et L131-10 du Code général de la fonction publique ;
- Décisions administratives individuelles défavorables concernant l'aménagement des conditions de travail des fonctionnaires qui ne sont plus en mesure d'exercer leurs fonctions dans les conditions prévues par le décret n° 85-1054 du 30 septembre 1985.

La médiation est un dispositif novateur qui a vocation à désengorger les juridictions administratives. Elle vise également à rapprocher les parties dans le cadre d'une procédure amiable, plus rapide et moins coûteuse qu'un contentieux engagé devant le juge administratif.

Le Centre de Gestion du Haut-Rhin a fixé une participation financière de 400 euros par saisine du médiateur incluant l'ensemble des frais liés à l'instruction du dossier, l'analyse de la demande et l'organisation, le cas échéant, d'un premier rendez-vous de médiation, à laquelle s'ajoute, le cas échéant, un montant horaire de 50 euros multiplié par le nombre d'heures réelles effectuées.

Pour pouvoir bénéficier de ce service, il convient de prendre une délibération autorisant l'autorité territoriale à conventionner avec le Centre de Gestion du Haut-Rhin.

Vu le code de justice administrative et notamment les articles L. 213-1 et suivants et les articles R. 213-1 et suivants de ce code ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statut relatif à la fonction publique territoriale et notamment son article 25-2 ;

Vu le décret n° 2022-433 du 25 mars 2022 relatif à la procédure de médiation préalable obligatoire applicable à certains litiges de la fonction publique et à certains litiges sociaux ;

Considérant que le Centre de Gestion du Haut-Rhin est habilité à intervenir pour assurer des médiations ;

Considérant que les recours contentieux formés contre des décisions individuelles dont la liste est déterminée par le décret n° 2022-433 du 25 mars 2022 et qui concernent la situation de ses agents sont, à peine d'irrecevabilité, obligatoirement précédés d'une tentative de médiation.

Considérant qu'en dehors des litiges compris dans cette liste, la collectivité garde son libre arbitre de faire appel au Centre de Gestion si elle l'estime utile,

Considérant que collectivité rémunèrera le Centre de Gestion à chaque médiation engagée selon les modalités mentionnées à la convention annexée,

VU l'avis favorable du Comité Technique du 10 novembre 2022,

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention-cadre d'adhésion à la mission de médiation telle qu'annexée,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion à la mission de médiation proposée par le Centre de Gestion du Haut-Rhin annexée à la présente délibération ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Annexe 2 : convention-cadre d'adhésion à la mission de médiation avec le Centre de Gestion

11. Rapport d'activités 2021 de Colmar Agglomération

Rapporteur : Monsieur le Maire

L'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule qu'un rapport d'activités de l'établissement public de coopération intercommunale doit être adressé à chaque commune membre.

Monsieur le Maire : Je prends très rapidement le rapport d'activité puisque vous l'avez.

Je ne reviendrais pas sur l'historique de Colmar Agglomération. Je vais tout de suite vous parlez du développement du territoire. Il y a des rencontres organisées avec le Président, les vice-présidents et les grandes entreprises. Il y a eu 4 rencontres en visioconférence et 2 en présentiel.

Colmar Agglomération et la Ville de Colmar ont acheté les anciens abattoirs pour construire une structure d'accompagnement à la sortie pour les anciens détenus.

Colmar Agglomération a subventionné le réaménagement de la rue Emile Schwoerer à hauteur de 657 730 € en 2020 et 2021 pour les travaux de voirie.

Concernant le développement économique, il y a eu la création de la Pépinière d'entreprises dont l'objectif est d'accompagner les porteurs de projets dans la création et le développement de leur entreprise en leur fournissant un lieu avec des solutions adaptées le temps qu'ils puissent se lancer de leurs propres ailes.

C'est un très beau projet.

Colmar Agglomération soutient la restauration universitaire et la construction d'une cuisine centrale en débloquant 125 000 €.

On a un soutien important de Colmar Agglomération en matière de tourisme puisqu'il y a une aide de plus d'un million d'euros, 5 000 € de subventions pour la Navette des Crêtes. Il y a eu une augmentation de la fréquentation dans les campings.

Pour l'aménagement du territoire, le renouvellement du matériel roulant c'est-à-dire les bus s'élève à 1 287 000 €. Je vais m'arrêter sur le développement du réseau Trace. Nous avons travaillé sur le développement et nous souhaitons augmenter les cadences à partir de septembre 2023. Aujourd'hui, il y a un frein, c'est le problème du prix de l'énergie car ça coûterait 2 000 000 € de plus. Colmar Agglomération est prêt à donner 1 million d'euros voire 1.5 million d'euros et le reste pour la Trace donc ça impliquerait une hausse de la participation des usagers. Cette refonte est reportée. Ce sera discuté au prochain conseil communautaire sans doute. J'avais demandé, et ça avait été accordé, une liaison entre Wintzenheim et Logelbach, mais ça sera retardé.

Pour la politique de l'habitat, 7 communes ont bénéficié de fonds de concours pour un montant de 2 038 000 €.

3 400 000 € d'aides ont été versées dans le cadre du dispositif d'aide à la rénovation énergétique.

Concernant l'eau potable, l'année 2021 a été marquée par des montants cumulés de programmes d'investissements à hauteur de 7 224 000 €, ce qui est quand même très important. Vous voyez que Wintzenheim figure dans la liste des travaux avec la rue Adolphe Hirn, la rue Haussmann et la rue des Prés.

Pour la gestion des déchets, il y a eu 23 072 tonnes d'ordures ménagères incinérées, 4 361 tonnes de biodéchets collectés. 90 tonnes de déchets sont consommées par les poules distribuées. 90 tonnes, ce n'est pas rien.

Le conseil municipal PREND ACTE, sans remarque ni observation, du rapport 2021 de Colmar Agglomération annexé à la présente délibération.

Annexe 3 : Rapport d'activités 2021 de Colmar Agglomération

12. Dissolution du Syndicat Mixte d'aménagement du château du Hohlandsbourg et répartition de l'actif et du passif entre les collectivités membres

Rapporteur : Lucette SPINHIRNY

Le Syndicat mixte d'aménagement du château du Hohlandsbourg a été créé entre la CeA, la Région Grand Est et les communes de Wintzenheim, Wettolsheim, Eguisheim et Husseren-les-Châteaux.

Il a été créé pour valoriser le château et développer l'offre patrimoniale et touristique. Maintenant, ce haut lieu stratégique est devenu un haut lieu de tourisme pour toute la famille. Le château du Hohlandsbourg propose des visites libres ou guidées, des expositions, de nombreuses animations festives, culturelles, ludiques, tournées principalement autour du médiéval.

Il s'agit de dissoudre le syndicat pour transférer les activités, l'organisation et le fonctionnement, le budget avec l'actif et le passif, ainsi que les agents territoriaux, à la CeA, d'ores et déjà propriétaire du château.

Claude KLINGER-ZIND : Juste une petite remarque. On était la commune la plus importante dans la part des cotisations du syndicat. Finalement, pourquoi on a payé pour le fonctionnement de ce château ? On sort comme ça ? Merci Wintzenheim d'avoir contribué au syndicat... Vous voyez ce que je veux dire ?

Monsieur le Maire : C'est la première fois que vous faite la remarque par rapport à la participation financière parce qu'on délibère chaque année sur les subventions et il n'y a jamais eu de remarques à ce sujet.

Claude KLINGER-ZIND : Mais non je ne remets pas en cause le montant qui est important, je dis simplement que maintenant, aujourd'hui, on s'arrête là, on quitte le syndicat alors qu'on y a contribué pendant des années, c'est un peu bizarre.

Monsieur le Maire : Mais on a contribué justement parce que l'on faisait partie du syndicat, comme on fait partie d'autres syndicats. Aujourd'hui, le syndicat est dissout. D'ailleurs, je remercie Lucien MULLER d'avoir œuvré à la CeA pour qu'il y ait une direction commune avec le château du Haut-Koenigsbourg. Maintenant, c'est la CeA qui financera le fonctionnement et l'investissement de ces châteaux.

Ce n'était d'ailleurs pas normal que l'on ne soit que 4 communes à payer. Mais on a financé parce qu'on était dans le syndicat et qu'on se devait de payer. Je dis merci à la CeA de reprendre la compétence et de nous permettre de faire une économie de 35 000 €. C'est le constat que je ferais aujourd'hui.

Dominique SCHAFFHAUSER : Tous les touristes qui sont montés là-haut depuis des années ont consommés sur Wintzenheim. Les gîtes et les hôtels en ont profité. Maintenant, c'est un autre qui paye et tant mieux si nous on ne paye plus.

Monsieur le Maire : C'est ce que j'ai dit tout à l'heure, 35 000 € du SIVOM plus 35 000 € du syndicat ça fait 70 000 € soit 2 points d'impôts.

Christelle OHRESSER : Mais il y a peut-être plus à récupérer en trésorerie que 35 000 €.

Monsieur le Maire : Non, elle part à la CEA ; ils prennent le château. Heureusement qu'il y a plus que 35 000€ de trésorerie sinon la CEA n'aurait pas repris.

Considérant que le Syndicat mixte d'aménagement du château du Hohlandsbourg peut être dissous par le consentement de l'ensemble de ses membres,

Considérant que la Collectivité européenne d'Alsace a indiqué reprendre en régie directe la gestion du château du Hohlandsbourg qui est sa propriété,

Considérant les travaux et échanges intervenus entre les membres pour préparer la dissolution et fixer les conditions de liquidation du syndicat mixte,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-25-1, L. 5212-33, L. 5721 -1 et suivants,

Vu les statuts du Syndicat mixte d'aménagement du château du Hohlandsbourg,

Vu la délibération du Comité syndical du Syndicat mixte d'aménagement du château du Hohlandsbourg du 20 juin 2022 relative à l'évolution du syndicat mixte et la mise en place de groupes de travail en vue de préparer sa dissolution,

Vu la délibération du Comité syndical du Syndicat mixte d'aménagement du château du Hohlandsbourg du 19 septembre 2022 relative à l'évolution statutaire du Syndicat mixte d'aménagement du château du Hohlandsbourg concernant la dissolution,

Vu l'avis favorable du comité technique placé auprès du Centre de gestion du Haut-Rhin en date du 20 septembre 2022,

Vu la délibération du Comité syndical du Syndicat mixte d'aménagement du château du Hohlandsbourg du 14 novembre 2022 décidant la dissolution du Syndicat mixte d'aménagement du château du Hohlandsbourg et proposant la répartition de l'actif et du passif du Syndicat entre les collectivités membres,

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DONNE** son accord sur la dissolution du Syndicat mixte d'aménagement du château du Hohlandsbourg avec une fin d'exercice des compétences au 31 décembre 2022 et une dissolution effective courant 2023 après le vote du compte administratif de l'année 2022,
- **ACCEPTE** les conditions de liquidation du Syndicat mixte d'aménagement du château du Hohlandsbourg, telles qu'elles sont précisées dans l'annexe jointe à la présente délibération,
- **SOLLICITE** auprès de Monsieur le Préfet du Haut-Rhin l'arrêté de fin d'exercice des compétences et l'arrêté de dissolution du Syndicat mixte d'aménagement du château du Hohlandsbourg dans les conditions décrites dans les présents documents.

Annexe 4 : Conditions de liquidation du syndicat mixte d'aménagement du Château du Hohlandsbourg, état des biens et liste indicative des contrats

13. Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour l'installation d'équipements complémentaires de vidéo-protection

Rapporteur : Benoit FREYBURGER

La commune de Wintzenheim a installé un système de vidéo-protection urbaine afin de :

- Protéger ses installations publiques,
- Constater les éventuelles incivilités au niveau des espaces conteneurs,
- Prévenir les atteintes à la sécurité des personnes et des biens dans des lieux particulièrement exposés à des risques d'agressions, de vols ou de trafics de produits illicites,
- Constater des infractions aux règles de la circulation,
- Réguler les flux de transports.

78 caméras ont été disposées sur différents secteurs répartis sur le territoire de la commune tant à Wintzenheim-Centre qu'à Logelbach.

Il s'avère qu'il est nécessaire de compléter les équipements en place avec :

- Une vidéo-protection dans les espaces publics et/ou à proximité des équipements publics :
 - Point d'apport volontaire rue Saint Odile : 1 caméra de contexte + une caméra fixe + réseaux wifi : 13 258 € HT
 - Place de Gaulle : 2 caméras contexte grand angle : 9 216 € HT

- Ateliers municipaux (protection des biens après constat de dégradations) : 1 caméra panoramique : 9 012 € HT
- Une vidéo-protection sur les axes routiers :
 - Rue Joffre : installation de 2 caméras contexte grand-angle et 1 caméra fixe + réseaux fibres : 15 973 € HT

Soit un coût global de l'opération de 47 459 € HT, soit 56 950,80 € TTC.

Le plan de financement prévisionnel s'établit de la façon suivante :

	Montant en € HT	%
Commune	33 222 €	70%
Etat - DETR	14 237 €	30%
Total	47 459 € HT	

Claude KLINGER-ZIND : On est très surpris d'apprendre ça dans une délibération du conseil municipal alors qu'il y avait une commission travaux et sécurité il y a peu. Bien sûr, on ne s'oppose pas à la demande de subvention mais à l'adoption d'un projet d'installation de caméra dont on n'a jamais entendu parler. On s'abstiendra sur ce coup-là.

Benoit FREYBURGER : Je vous rappelle que, quand on a installé les caméras, il était question d'installer une première partie et de compléter si nécessaire au fur et à mesure sur demande des services de police.

Le conseil municipal, par 4 abstentions et 25 voix pour :

- **ADOPTE** le projet d'installation complémentaire au système de vidéo-protection tel que présenté d'un montant prévisionnel de 47 459 € H.T,
- **SOLLICITE** une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) d'un montant de 30 % soit 14 237 €,
- **APPROUVE** le plan de financement ci-dessus exposé, et **S'ENGAGE** sur la dépense restante quel que soit le montant des subventions obtenues,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

14. Demande de modification du montant de la subvention sollicitée auprès de la Collectivité Européenne d'Alsace pour la création d'un accueil et d'une restauration périscolaires

Rapporteur : Lucette SPINHIRNY

Par délibérations du 22 décembre 2021, le conseil municipal a adopté le projet de construction d'un accueil et d'une restauration périscolaires et a sollicité à ce titre une subvention de 200 000 € auprès de la Collectivité Européenne d'Alsace.

Or, à cette période, la CeA travaillait à la définition de son futur dispositif de contractualisation. Suite au dépôt de la demande de subvention, la commune a reçu un accusé de réception et une autorisation de démarrer les travaux en date du 04 février 2022, la CeA précisant que le dossier sera étudié ultérieurement.

Il s'agit toujours de créer un accueil périscolaire et une restauration avec un agrément de 180 places comprenant :

- 90 places répartis entre plusieurs espaces pour l'activité périscolaire,
- 2*90 places pour la restauration répartis en deux services.

soit une capacité totale de 180 places. Le nouveau bâtiment développe une surface utile totale de 1054 m² (1225 m² de surface-plancher) dont 813,5 m² sont à destination de l'accueil périscolaire.

L'accueil et la restauration périscolaire représentent 77,2% de la surface utile du bâtiment. Le coût des travaux, avec l'actualisation était de 2 966 000 € HT.

Toutefois, depuis cette date, la définition de l'équipement a évolué, l'enveloppe financière actualisée était de 2.966.000€ en décembre 2021 et était de 3.888.000 € en mai 2022 avec les travaux et équipements complémentaires suivants :

- Réaménagement des cours d'école avec pour objectif de désimperméabiliser les espaces extérieurs, augmenter les surfaces végétales et créer des îlots de fraîcheur : + 398 000 €
- Production collective de chaleur par pompe à chaleur avec puits et installation de poutres climatiques dans les salles d'activités et le restaurant : + 397 000 €
- Contrôle d'accès au périscolaire par badge : + 38 000 €

Soit un total de coût de travaux évalué à environ 3.800.000 € HT.

Les marchés de travaux ont fait l'objet d'un appel à concurrence et les résultats des offres ont montré une augmentation substantielle des coûts de construction de l'ordre de 18%, pour porter la totalité des travaux à 4.505.000 €.

Le coût total de l'ouvrage est de 5 385 000 € et le coût travaux de 4 505 000 € HT comprenant :

	Coût HT
Coût total de l'opération	5 385 000 €
Etudes diverses (géomètres, études géotechniques...)	50 000 €
Maîtrise d'œuvre	640 000 €
Conduite de travaux, CSPS, Contrôle technique	120 000 €
Frais connexes (raccordements réseaux ...)	70 000 €
Coûts travaux	4 505 000 €

	Surfaces utiles	%	Coût du projet
Accueil périscolaire et restauration	813,5 m ²	77,2%	3 477 860 €
Locaux communauté de paroisses	240,6 m ²	22,8 %	1 027 140 €

Afin d'accompagner les territoires alsaciens dans leurs projets de développement au service de leurs populations, la CeA a décidé de mettre en place une démarche contractualisée avec les 7 territoires constituant la Collectivité Européenne d'Alsace.

Le Fonds d'Attractivité Alsace (FAA) a vocation à soutenir les projets structurants qui répondent aux enjeux de transformation et de mutation de chaque territoire, à des besoins non-couverts, favorisant le développement et améliorant le service public.

Le projet de création de l'accueil périscolaire répond à des enjeux partagés, à savoir :

- C'est un projet répondant aux besoins de la population, le service périscolaire actuel étant saturé et peu attractif dans la mesure où l'accueil sur plusieurs sites complexifie l'organisation et favorise peu le déroulement d'une véritable pause méridienne. Un équipement global et proche des écoles permettra de créer un service attractif à plusieurs titres, au niveau familial et social à destination de toutes les populations,
- C'est un projet en phase avec les nécessités de la transition écologique et énergétique : la démolition de l'ancien presbytère, mal isolé et peu fonctionnel, laisse la place à un nouveau bâtiment répondant aux exigences thermiques actuelles. La mise en place d'un système de pompe à chaleur avec puits et système géothermique permettra à terme de remplacer les modes de chauffage actuels. Enfin, le réaménagement des cours avec la désimperméabilisation des espaces extérieurs, l'augmentation des surfaces végétales et la création des îlots de fraîcheur s'inscrivent totalement dans les objectifs de la transition écologique souhaitée.

Dans le cadre de la nouvelle politique de soutien, la commune a mobilisé différents partenaires financiers :

	Montant HT	% par rapport aux travaux spécifiques de l'accueil périscolaire	% par rapport à l'opération globale
Colmar Agglomération	260 000 €	7,5% A déposer	4,8 %
Etat – DETR	400 000 €	11,6% Obtenus	7,5 %
Etat – DETR – espaces extérieurs renaturisés	109 875 €	3,2% A déposer	2 %
Agence de l'Eau	109 875 €	3,2% A déposer	2 %
Région Grand Est	200 000 €	5,7% Obtenus	3,7 %
Collectivité Européenne d'Alsace	870 000 €	25% A déposer	16,2 %
Caisse d'Allocations Familiales du Haut-Rhin – Construction du nouvel accueil périscolaire	300 000 €	8,6% Obtenus	5,6 %
Caisse d'Allocations Familiales du Haut-Rhin – Equipements et mobilier	97 200 €	2,8% En cours	1,8%
Commune de Wintzenheim	1 130 910 €	32,5%	56,4%
Total		3 477 860 €	3 038 050 €

Monsieur le Maire : Vous voyez qu'on ne se débrouille pas trop mal pour demander des subventions. Je vous rappelle également que ce périscolaire est très attendu puisque nous avons dû rouvrir la cuisine de l'Espace d'Animation Arthuss pour accueillir des enfants pour déjeuner le midi. Le collège prend également en charge des enfants.

Lucette SPINHIRNY : Le collège prend en charge entre 50 et 60 élèves le midi. Sur le site du périscolaire de Wintzenheim-centre ils font 2 services donc il y a 40 à 50 maternelles tous les jours qui mangent sur le site et une trentaine de CE1-CE2. Il y a une partie des élémentaires de Wintzenheim qui partait sur Logelbach en vélobus.

Actuellement, on ne peut en emmener que 16 enfants parce qu'à Logelbach aussi, les demandes ont explosé et donc la capacité d'accueil sur la pause méridienne a diminué pour les enfants de Wintzenheim. Effectivement, il faudrait pouvoir pousser les murs du périscolaire actuel et de ce fait, les PEP Alsace nous ont demandé si, après la Toussaint, nous pouvions accueillir des enfants à l'Espace d'Animation Arthuss pour le repas.

Monsieur le Maire : Donc on attend ce bâtiment avec impatience parce que ça commence à poser problème. Et si on ne veut pas que les gens mettent leurs enfants dans le privé, il faut vraiment qu'on accélère le processus.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de la Collectivité Européenne d'Alsace d'un montant de 870 000 € soit 25% du montant des travaux,
- **ADOpte** le plan de financement ci-dessus exposé, et **S'ENGAGE** sur la dépense restante quel que soit le montant des subventions obtenues,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

15. Demande de subvention à l'Agence de l'Eau pour la renaturation des cours d'école de Wintzenheim-centre

Rapporteur : Dominique HEROLD

Dans le cadre du projet de création de l'accueil périscolaire, une réflexion a été engagée sur l'aménagement des espaces extérieurs des écoles qui devraient être mutualisés entre les deux équipements scolaires et périscolaires.

En effet, les cours actuelles sont majoritairement aménagées avec des matériaux imperméables.

Dans le cadre de la transition énergétique, il s'agissait d'optimiser les aménagements, en sachant que la mise en place du nouveau système de pompe à chaleur connecté à des puits de forage (géothermie) à l'est et à l'ouest traversant suppose le passage de réseaux dans les cours des écoles sur une distance de 100 mètres.

Ainsi, il a été décidé de réaménager les cours d'école en « renaturant » les espaces en décrouant les enrobés, en créant des zones de fraîcheurs par des plantations et des arbres.

L'étude de désimperméabilisation des cours porte sur la surface totale des deux cours (maternelle et élémentaire) déduction faite de l'emprise du bâtiment du périscolaire à construire.

La partie du terrain actuellement occupée par le presbytère et qui accueillera le périscolaire n'est donc pas comptabilisée. Les abords du périscolaire seront tous perméables (pleine terre ou terrasse bois) tout comme l'étaient majoritairement les abords du presbytère.

Les espaces extérieurs des écoles sont actuellement composés de deux cours, une pour l'école élémentaire à l'Ouest et une pour l'école maternelle à l'Est séparées par des zones en pleine terre. Ces bandes végétales accueillent des arbres de haute tige, avec pour certains de beaux volumes, qui seront tous conservés.

Les eaux pluviales des cours ne sont actuellement collectées par aucun système spécifique. Une partie s'écoule naturellement vers les zones en pleine terre, mais sans dispositif d'infiltration de type noue, le reste s'écoule vers l'espace public où elles sont récupérées dans le réseau public.

La cour maternelle comprend également une zone de jeu en sol amortissant en granulés plastiques non perméable.

Le principe d'intervention consiste à augmenter les surfaces perméables en s'appuyant sur celles existantes afin de conserver l'ensemble des arbres et arbustes déjà présents sur le site et qui par leurs volumes généreux génèrent ombre et fraîcheur. Certaines surfaces en enrobé sont conservées car elles sont nécessaires à l'usage des cours (activités, marquage au sol...).

Dans les zones en pleine terre à l'interface entre les cours et dans la cour de l'école élémentaire, de larges noues sont projetées vers lesquelles seront dirigées les eaux pluviales des surfaces imperméables pour y être infiltrées.

De nouveaux arbres et arbustes seront plantés dans l'ensemble des espaces verts en particulier dans les espaces périphériques actuellement peu pourvus, en particulier la limite sud de la cour de l'école élémentaire.

L'aire de jeux en sol amortissant de la cour maternelle sera remplacée par une zone en copeaux de bois permettant de rendre cet espace perméable.

Le projet propose une amélioration nette des surfaces perméables de +1633 m² grâce notamment à la diminution de surfaces d'enrobé (-1315 m²) remplacées par des zones en pleine terre. Le solde de cette amélioration étant réalisé par des zones créées en enrobé poreux (+732 m²), en pavés drainant (+153 m²) et en copeaux de bois (+179 m²).

ETAT EXISTANT			ETAT PROJETE			DIFFERENCE
Surfaces imperméables			Surfaces imperméables			
Enrobé	3785 m ²	70 %	Enrobé	2470 m ²	46 %	-1315 m ² /-24 %
Sol amortissant	318 m ²	6%				
Total	4103 m²	76 %	Total	2470 m²	46 %	-1633 m²/-30 %
Surfaces perméables			Surfaces perméables			
Pleine terre	1287 m ²	24 %	Pleine terre	1870 m ²	35 %	+583 m ² /+11 %
Bac à sable	14 m ²	0.2 %	Enrobé poreux	732 m ²	13 %	+732 m ² /+13 %
			Pavés drainants	153 m ²	3 %	+153 m ² /+3 %
			Copeaux de bois	179 m ²	3 %	+179 m ² /+3 %
Total	1301 m²	24 %	Total	2934 m²	54 %	+1633 m²/+30 %
TOTAL	5404 m²		TOTAL	5404 m²		

Pour les zones en enrobé imperméable, elles sont orientées vers les noues disposées dans les aménagements végétaux de manière à ce que les eaux pluviales soient infiltrées, contrairement à la situation existante.

Le coût de ces aménagements s'élève à 366 250 € HT comprenant :

- Terrassements : 58 643 €
- Aménagements paysagers : 193 881 €
- Plantations : 25 324 €

- Divers : 74 705 €
- Electricité : 13 697 €

Lors des premières demandes de subventions, ces travaux n'étaient pas compris dans la mesure où les évaluations ne concernaient que les travaux du bâtiment et des espaces proches de l'accueil périscolaire.

L'Agence de l'Eau participe au financement des aménagements participant à la récupération des eaux pluviales, à la renaturation et la création de zones de fraîcheur.

Ainsi, pour ces aménagements particuliers, le plan de financement serait le suivant :

	Montant en € HT
Commune	146 500 €
Agence de l'Eau	109 875 €
Etat - DETR	109 875 €
Total	366 250€ HT

Monsieur le Maire : Je ferais simplement une petite remarque, là encore, il s'agit de récupérer 60 % de subventions ce qui n'est pas négligeable.

Claude KLINGER-ZIND : Là on est au point 15, le point 16 c'est exactement la même chose, on est d'accord ?

Monsieur le Maire : Oui.

Claude KLINGER-ZIND : Dans le délibéré, dans le point 16 on nous demande d'adopter le projet et pas dans le point 15.

Caroline LEVI-TOPAL : Non parce que pour la demande de subvention à l'Agence de l'Eau ce n'est pas nécessaire.

Claude KLINGER-ZIND : D'accord. Sinon même remarque que tout à l'heure, bien sûr on va voter pour la demande de subvention mais, c'est pareil, on n'en a jamais entendu parler.

Dominique HEROLD : Si, ça a été présenté lors de la dernière commission environnement. Ça a été voté.

Claude KLINGER-ZIND : D'accord.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'Eau d'un montant de 109 875 €,
- **ADOpte** le plan de financement ci-dessus exposé, et **S'ENGAGE** sur la dépense restante quel que soit le montant des subventions obtenues,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

16. Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour la renaturation des cours d'école de Wintzenheim-centre

Rapporteur : Dominique HEROLD

Dans le cadre du projet de création de l'accueil périscolaire, une réflexion a été engagée sur l'aménagement des espaces extérieurs des écoles qui devraient être mutualisés entre les deux équipements scolaires et périscolaires.

En effet, les cours actuelles sont majoritairement aménagées avec des matériaux imperméables.

Dans le cadre de la transition énergétique, il s'agissait d'optimiser les aménagements, en sachant que la mise en place du nouveau système de pompe à chaleur connecté à des puits de forage (géothermie) à l'est et à l'ouest traversant suppose le passage de réseaux dans les cours des écoles sur une distance de 100 mètres.

Ainsi, il a été décidé de réaménager les cours d'école en « renaturant » les espaces en décroustant les enrobés, en créant des zones de fraîcheurs par des plantations et des arbres.

L'étude de désimperméabilisation des cours porte sur la surface totale des deux cours (maternelle et élémentaire) déduction faite de l'emprise du bâtiment du périscolaire à construire.

La partie du terrain actuellement occupée par le presbytère et qui accueillera le périscolaire n'est donc pas comptabilisée. Les abords du périscolaire seront tous perméables (pleine terre ou terrasse bois) tout comme l'étaient majoritairement les abords du presbytère.

Les espaces extérieurs des écoles sont actuellement composés de deux cours, une pour l'école élémentaire à l'Ouest et une pour l'école maternelle à l'Est séparées par des zones en pleine terre. Ces bandes végétales accueillent des arbres de haute tige, avec pour certains de beaux volumes, qui seront tous conservés.

Les eaux pluviales des cours ne sont actuellement collectées par aucun système spécifique. Une partie s'écoule naturellement vers les zones en pleine terre, mais sans dispositif d'infiltration de type noue, le reste s'écoule vers l'espace public où elles sont récupérées dans le réseau public.

La cour maternelle comprend également une zone de jeu en sol amortissant en granulés plastiques non perméable.

Le principe d'intervention consiste à augmenter les surfaces perméables en s'appuyant sur celles existantes afin de conserver l'ensemble des arbres et arbustes déjà présents sur le site et qui par leurs volumes généreux génèrent ombre et fraîcheur. Certaines surfaces en enrobé sont conservées car elles sont nécessaires à l'usage des cours (activités, marquage au sol...).

Dans les zones en pleine terre à l'interface entre les cours et dans la cour de l'école élémentaire, de larges noues sont projetées vers lesquelles seront dirigées les eaux pluviales des surfaces imperméables pour y être infiltrées.

De nouveaux arbres et arbustes seront plantés dans l'ensemble des espaces verts en particulier dans les espaces périphériques actuellement peu pourvus, en particulier la limite sud de la cour de l'école élémentaire.

L'aire de jeux en sol amortissant de la cour maternelle sera remplacée par une zone en copeaux de bois permettant de rendre cet espace perméable.

Le projet propose une amélioration nette des surfaces perméables de +1633 m² grâce notamment à la diminution de surfaces d'enrobé (-1315 m²) remplacées par des zones en pleine terre. Le solde de cette

amélioration étant réalisé par des zones créées en enrobé poreux (+732 m²), en pavés drainant (+153 m²) et en copeaux de bois (+179 m²).

ETAT EXISTANT			ETAT PROJETE			DIFFERENCE
Surfaces imperméables			Surfaces imperméables			
Enrobé	3785 m ²	70 %	Enrobé	2470 m ²	46 %	-1315 m ² /-24 %
Sol amortissant	318 m ²	6%				
Total	4103 m²	76 %	Total	2470 m²	46 %	-1633 m²/-30 %
Surfaces perméables			Surfaces perméables			
Pleine terre	1287 m ²	24 %	Pleine terre	1870 m ²	35 %	+583 m ² /+11 %
Bac à sable	14 m ²	0.2 %	Enrobé poreux	732 m ²	13 %	+732 m ² /+13 %
			Pavés drainants	153 m ²	3 %	+153 m ² /+3 %
			Copeaux de bois	179 m ²	3 %	+179 m ² /+3 %
Total	1301 m²	24 %	Total	2934 m²	54 %	+1633 m²/+30 %
TOTAL	5404 m²		TOTAL	5404 m²		

Pour les zones en enrobé imperméable, elles sont orientées vers les noues disposées dans les aménagements végétaux de manière à ce que les eaux pluviales soient infiltrées, contrairement à la situation existante.

Le coût de ces aménagements s'élève à 366 250 € HT comprenant :

- Terrassements : 58 643 €
- Aménagements paysagers : 193 881 €
- Plantations : 25 324 €
- Divers : 74 705 €
- Electricité : 13 697 €

Lors des premières demandes de subventions, ces travaux n'étaient pas compris dans la mesure où les évaluations ne concernaient que les travaux du bâtiment et des espaces proches de l'accueil périscolaire.

L'Etat, par la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux (DETR) participe au financement des aménagements participant à la récupération des eaux pluviales, à la renaturation et la création de zones de fraîcheur. Par ailleurs, la DETR participe également aux aménagements scolaires extérieurs.

Ainsi, pour ces aménagements particuliers, le plan de financement serait le suivant :

	Montant en € HT	%
Commune	146 500 €	40%
Agence de l'Eau	109 875 €	30%
Etat - DETR	109 875 €	30%
Total	366 250€ HT	

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **ADOPTÉ** le projet de renaturation des cours d'écoles tel que présenté d'un montant prévisionnel de 366 250 € H.T,
- **SOLLICITE** une subvention au titre de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux (DETR) d'un montant de 109 875 € soit 30% du montant des travaux,
- **ADOPTÉ** le plan de financement ci-dessus exposé, et **S'ENGAGE** sur la dépense restante quel que soit le montant des subventions obtenues,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

17. Demande d'une subvention auprès de la Collectivité Européenne d'Alsace pour la création de deux relais-lecture

Rapporteur : Danièle ARNOLD

Jusqu'en 2019, les habitants de la commune de Wintzenheim bénéficiaient du service Médiabus du Département du Haut-Rhin. Ce service était utilisé du fait de la proximité et de l'accès possible aux livres du fonds départemental. Pour des motifs liés à l'organisation et au financement, la CeA a décidé d'arrêter le Médiabus.

Afin de mettre à disposition des habitants une offre de lecture publique, un projet de création de deux relais-lecture, l'un à Wintzenheim-Centre et l'autre à Logelbach, a été conçu en collaboration étroite avec la CeA.

Au préalable du projet, la CeA a demandé que la commune mobilise des bénévoles susceptibles d'être intéressés par ce projet et de s'investir dans le fonctionnement de ces deux relais-lecture. La Collectivité demandait également que la commune reste organisatrice, sans création d'association. Ainsi, les bénévoles sont rattachés à la commune, sur la base d'une charte.

Une vingtaine de personnes, réparties entre Logelbach et Wintzenheim-Centre, se sont déclarées intéressées et ont rejoint le projet. Plusieurs réunions ont déjà eu lieu, permettant ainsi une participation active à la réalisation.

La CeA assure la formation des bénévoles au logiciel de prêt qu'elle fournit et s'engage également à donner accès au fond départemental.

Les deux sites proposés se situent dans les locaux des mairies.

A Wintzenheim-Centre, il s'agit d'une salle de réunion d'environ 35 m², située au rez-de-chaussée, accessible directement par la rue Clémenceau.

Le parti d'aménagement est de créer un espace type « librairie » utilisant la vitrine donnant sur la rue Clémenceau comme un point d'appel à entrer dans le lieu.

A Logelbach, la mairie annexe dont une partie des locaux n'est plus utilisée verra son rez-de-chaussée réaménagé. L'ancienne salle de réunion, les anciens bureaux ainsi que le hall d'entrée seront revisités pour créer :

- un accueil presse avec un bureau d'accueil pour les réservations, les retours,
- un espace adulte pour la lecture, avec rayonnages et mobiliers,
- un espace Jeunesse dans l'ancienne salle de réunion permettant de mettre en place des espaces modulables pour accueillir différents publics, des plus jeunes (espace lecture de contes) aux plus grands.

Au total, c'est quelques 100 m² pouvant offrir une véritable offre en lecture publique qui seront rénovés et adaptés.

Afin d'accompagner les territoires alsaciens dans leurs projets de développement au service de leurs populations, la CeA a décidé de mettre en place une démarche contractualisée avec les 7 territoires constituant la Collectivité Européenne d'Alsace.

Le Fonds d'Attractivité Alsace (FAA) a vocation à soutenir les projets structurants qui répondent aux enjeux de transformation et de mutation de chaque territoire, à des besoins non-couverts, favorisant le développement et améliorant le service public.

Le projet de création des deux relais-lecture répond à ces enjeux partagés, à savoir :

- C'est un projet répondant aux besoins de la population en termes de lecture publique permettant de créer une alternative d'offre de proximité. La fréquentation du Médiabus ainsi que la mobilisation des bénévoles montrent qu'il y a un besoin de créer une offre proche des habitants.
- C'est un équipement créateur de cohésion sociale et d'attractivité par la fréquentation de différents publics en âges avec enfants, adultes et aînés, issus de tous horizons, et permettant d'ouvrir à une grande variété de collections.

Coût de l'opération :

Travaux : 376 000 € HT dont :

- Relais-lecture de Wintzenheim – centre : 102 000 € HT
- Relais – lecture de Logelbach : 274 000 € HT

Maîtrise d'œuvre : 37 600 € HT

Total : 413 600 € HT

La maîtrise d'œuvre et les travaux représentent un coût global estimé à 413 600€ euros H.T.

	Montant HT	%
Région Grand Est	82 700 €	20%
Colmar Agglomération	41 400 €	10%
Collectivité Européenne d'Alsace	82 700 €	20%
Commune de Wintzenheim	206 800 €	50%
Total	413 600 HT	

Ainsi, la commune sollicite une aide à l'investissement de 82 700 € soit 20% des dépenses.

Monsieur le Maire : Là aussi, 50 % du montant sera subventionné.

Vous aurez l'avant-projet en commission de travaux. Vous pouvez d'ores et déjà vous noter la date, elle se déroulera le jeudi 15 décembre à 17h30 avant le conseil municipal.

Claude KLINGER-ZIND : Juste une question, dans le plan de financement figure Colmar Agglomération. C'est sous quelle forme ?

Monsieur le Maire : C'est le fond de concours. On ne connaît pas encore le montant mais on sait qu'on l'aura. Et j'espère avoir plus que 41 400 € en fond de concours.

Claude KLINGER-ZIND : Oui j'espère aussi.

Monsieur le Maire : Si on reprend la base du dernier fond de concours, on a eu aux alentours de 700 000 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de création de deux relais-lecture ainsi que son plan de financement tels que présentés,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de la Collectivité Européenne d'Alsace d'un montant de 82 700 € soit 20% du montant des dépenses,
- **ADOpte** le plan de financement ci-dessus exposé, et **S'ENGAGE** sur la dépense restante quel que soit le montant des subventions obtenues,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

18. Demande de subvention auprès de la Région Grand Est pour la création de deux relais-lecture

Rapporteur : Mireille WEISS

Jusqu'en 2019, les habitants de la commune de Wintzenheim bénéficiaient du service Médiabus du Département du Haut-Rhin. Ce service était utilisé du fait de la proximité et de l'accès possible aux livres du fonds départemental. Pour des motifs liés à l'organisation et au financement, la CeA a décidé d'arrêter le Médiabus.

Afin de mettre à disposition des habitants une offre de lecture publique, un projet de création de deux relais-lecture, l'un à Wintzenheim-Centre et l'autre à Logelbach, a été conçu en collaboration étroite avec la CeA.

Au préalable du projet, la CeA a demandé que la commune mobilise des bénévoles susceptibles d'être intéressés par ce projet et de s'investir dans le fonctionnement de ces deux relais-lecture. La Collectivité demandait également que la commune reste organisatrice, sans création d'association. Ainsi, les bénévoles sont rattachés à la commune, sur la base d'une charte.

Une vingtaine de personnes, réparties entre Logelbach et Wintzenheim-Centre, se sont déclarées intéressées et ont rejoint le projet. Plusieurs réunions ont déjà eu lieu, permettant ainsi une participation active à la réalisation.

La CeA assure la formation des bénévoles au logiciel de prêt qu'elle fournit et s'engage également à donner accès au fond départemental.

Les deux sites proposés se situent dans les locaux des mairies.

A Wintzenheim-Centre, il s'agit d'une salle de réunion d'environ 35 m², située au rez-de-chaussée, accessible directement par la rue Clémenceau.

Le parti d'aménagement est de créer un espace type « librairie » utilisant la vitrine donnant sur la rue Clémenceau comme un point d'appel à entrer dans le lieu.

A Logelbach, la mairie annexe dont une partie des locaux n'est plus utilisée verra son rez-de-chaussée réaménagé. L'ancienne salle de réunion, les anciens bureaux ainsi que le hall d'entrée seront revisités pour créer :

- un accueil presse avec un bureau d'accueil pour les réservations, les retours,
- un espace adulte pour la lecture, avec rayonnages et mobiliers,
- un espace Jeunesse dans l'ancienne salle de réunion permettant de mettre en place des espaces modulables pour accueillir différents publics, des plus jeunes (espace lecture de contes) aux plus grands.

Au total, c'est quelques 100 m² pouvant offrir une véritable offre en lecture publique qui seront rénovés et adaptés.

Afin d'accompagner les territoires alsaciens dans leurs projets de développement au service de leurs populations, la CeA a décidé de mettre en place une démarche contractualisée avec les 7 territoires constituant la Collectivité Européenne d'Alsace.

Le Fonds d'Attractivité Alsace (FAA) a vocation à soutenir les projets structurants qui répondent aux enjeux de transformation et de mutation de chaque territoire, à des besoins non-couverts, favorisant le développement et améliorant le service public.

Le projet de création des deux relais-lecture répond à ces enjeux partagés, à savoir :

- C'est un projet répondant aux besoins de la population en termes de lecture publique permettant de créer une alternative d'offre de proximité. La fréquentation du Médiabus ainsi que la mobilisation des bénévoles montrent qu'il y a un besoin de créer une offre proche des habitants.
- C'est un équipement créateur de cohésion sociale et d'attractivité par la fréquentation de différents publics en âges avec enfants, adultes et aînés, issus de tous horizons, et permettant d'ouvrir à une grande variété de collections.

Coût de l'opération :

Travaux : 376 000 € HT dont :

- Relais-lecture de Wintzenheim – centre : 102 000 € HT
- Relais – lecture de Logelbach : 274 000 € HT

Maîtrise d'œuvre : 37 600 € HT

Total : 413 600 € HT

La Région Grand Est a développé une politique de soutien à l'amélioration du cadre de vie et des services de proximité. Dans ce cadre, une aide régionale peut être apportée pour la réhabilitation et/ou l'extension de bâtiments pour améliorer les services de proximité dont l'offre culturelle pour les habitants.

Le projet de Relais-Lecture (tout comme le projet de création de l'accueil périscolaire) **est inscrit dans le cadre du PTRTE.**

La maîtrise d'œuvre et les travaux représentent un coût global estimé à 413 600 € euros H.T.

	Montant HT	%
Région Grand Est	82 700 €	20%
Colmar Agglomération	41 400 €	10%
Collectivité Européenne d'Alsace	82 700 €	20%
Commune de Wintzenheim	206 800 €	50%
Total	413 600 HT	

Ainsi, la commune sollicite une aide à l'investissement de 82 700 € soit 20% des dépenses.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de création de deux relais-lecture ainsi que son plan de financement tels que présentés,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de la Région Grand Est d'un montant de 82 700 € soit 20% du montant des dépenses,
- **ADOpte** le plan de financement ci-dessus exposé, et **S'ENGAGE** sur la dépense restante quel que soit le montant des subventions obtenues,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

19. Informations

Autorisations d'urbanisme : Denis ARNDT

JUMADIS - M. Bruno RAZER : construction d'une station-service. 1 Route de Turckheim – LOGELBACH
Commune de Wintzenheim - M. Serge NICOLE : construction d'un bâtiment comprenant le périscolaire, le presbytère et des locaux techniques, 27 Rue des Remparts – WINTZENHEIM

M. Philippe WEIBEL : ajout sur terrasse d'une véranda avec une partie préau, 14 Rue des Acacias – WINTZENHEIM

M. David HAEFFELIN : rénovation et agrandissement de 2 maisons d'habitation. Modification des lucarnes et création d'un appartement, 58 Rue Clemenceau – WINTZENHEIM

M. Christian WEBER : ajout d'un garage accolé à la maison et isolation des façades, 3 Rue du Docteur Pflimlin – LOGELBACH

M. Jean WALTHER : installation d'un carport sur une place de parking existante, 10 Rue Clemenceau – WINTZENHEIM

Mme Sandrine NEYER : Réfection de la toiture, pose de fenêtres de toit, isolation et peinture des façades, suppression du conduit de cheminée, 4 Rue Oberlinden – WINTZENHEIM

Mme Suzanne VERSLYPPE : installation de 8 panneaux photovoltaïques, 1 Rue du Muhlfeld – LOGELBACH

M. Alexandre HUSSER : création d'un conduit de cheminée et d'un poêle à bois, 11 Rue Oberlinden – WINTZENHEIM

M. Pascal SAULNIER : création d'une véranda, 7 A Route de Colmar – WINTZENHEIM

M. Guillaume JOLY : remplacement des menuiseries extérieures, 35 Rue des Trois-Châteaux – WINTZENHEIM

Mme Florence BRAYE : installation d'une fenêtre de toit en façade ouest, 91 Route de Colmar – WINTZENHEIM

M. Cédric BOBERIETHER : Installation d'un carport, 36 Rue des Tisserands – LOGELBACH

M. Dominique HEROLD : construction d'une véranda, 2 Rue du Chêne – WINTZENHEIM

VITI'WALD : installation de panneaux photovoltaïques, 5 Rue des Champs – LOGELBACH

Mme Judite LORRE-FARINHA : pose d'une clôture, 16 Rue des Laboureurs – WINTZENHEIM

M. Alain PRUVOST : pose de brise-vue en aluminium anodisé (clôture en limite séparative), 2 Impasse du Florimont – LOGELBACH

M. Nicolas JAMMES : pose de 8 panneaux photovoltaïques, 14 Allée des Marronniers – LOGELBACH

M. Joris FRAYON : mise en place d'un carport, 134 A Route de Colmar – WINTZENHEIM

M. François PINEAU : modification et création de fenêtres de toit, ravalement de façades et changement de porte de garage, 13 Rue du Maréchal Joffre – WINTZENHEIM

M. Michel BOULEAU : création d'un carport, 5 Rue de l'Abbé Stupfel – WINTZENHEIM

Mme Fatma HAMDANE : isolation, 2 Route d'Eguisheim – LOGELBACH

SEVEA ENERGY : installation de panneaux photovoltaïques, 8 Rue de l'Abbé Stupfel – WINTZENHEIM

Mme Laurence SIX : mise en place d'un conduit de cheminée, 29 Rue du Maréchal Joffre – WINTZENHEIM

M. Claude SCHMITT : rénovation de la façade, peinture et bardage, 15 Rue des Ecoles – WINTZENHEIM

A. PATRIMOINE - M. Alban STAEHLE : réalisation d'un mur béton côté sud et ouest de la parcelle, 115 Rue Clemenceau – WINTZENHEIM

Mme Jessica LOTHAMMER : pose de velux, 18 Rue du Bouleau – WINTZENHEIM

INFINITY & ENERGY - M. Jérémie ROCHE : installation d'une centrale solaire photovoltaïque sur un abri, 4 Rue des Tisserands – LOGELBACH

Mme Caroline GARTNER et M. Stéphane KUNTZ : remplacement de la clôture, 16 A Rue de la Croix-Blanche – WINTZENHEIM

M. Bertrand NAVE : mise en place d'un carport, 7 A Rue des Tisserands – LOGELBACH

M. Claude KLINGER-ZIND : remplacement isolation et bardage bois, mise en place de tôle de rive, 126 Rue Clemenceau – WINTZENHEIM

M. Didier MARTZ : installation d'un système photovoltaïque 9 kwc en toiture en revente de surplus, 3 chemin du Herrenpfad – WINTZENHEIM

M. Michel ROEDER-MONGILARDI : installation d'un carport avec 8 panneaux photovoltaïques, 24 Rue du Tiefenbach – WINTZENHEIM

M. Joël DELACOTE : remplacement du bardage, 1 Rue du Taenchel – WINTZENHEIM

Manifestations : Daniel LEROY

NOVEMBRE 2022		
26	9h00 – 17h00	Stage de Self Defense du Karaté Club - Cosec
26		Sainte – Barbe organisée par les Sapeurs-Pompiers – Salle Laurentia
26	20h00	Représentation du Théâtre de la Citerne « En pleine mer » Slavomir MROZEK – Auditorium de l'Arthuss
26 et 27	Journée	Brocante – Halle des fêtes
26	16h00 – 18h00	Mini tournoi de judo pour les adultes – Pôle sportif
27	8h00 – 18h00	
DECEMBRE 2022		
02	14h00 – 19h00	Marché de Noël – Inauguration samedi à 11h00 – Halle et place des fêtes
03 - 04	10h00 – 19h00	
03	9h00 – 23h00	Une Saint-Nicolas hors du commun – Boulangerie Cézamie de Logelbach
03	20h00	Représentation du Théâtre de la Citerne « En pleine mer » Slavomir MROZEK – Salle Laurentia
04	15h00	
04	11h00	Cérémonie officielle de la Sainte-Barbe – Cour de l'école Dame-Blanche et gymnase scolaire
04	18h00	Concert Desidela « On Christmas night » avec la chorale Saint-Jacques de Walbach – Eglise de Logelbach
05 au 16		Exposition Hop'art de Clémence HAEFFELE, vernissage le 09 à 16h00 – Hall de l'Arthuss
06	16h00 – 18h00	Animation de la Saint-Nicolas Défilé du Saint-Nicolas de la Mairie à la Halle des Fêtes suivi d'un goûter – Rue Clemenceau et Halle des Fêtes
06	16h00 – 19h30	Don du sang – Salle Laurentia
07	20h00	Concert Brocante de Noël – La Camelote - Auditorium de l'Arthuss
09	20h30	Concert des Hussards d'Altkirch – Eglise Saint-Laurent
09	14h00 – 19h00	Marché de Noël – inauguration le 09 à 17h30 – Parvis de l'église à Logelbach
10 et 11	10h00 – 19h00	
10	16h00	Conte de Noël « Mystère au Pôle Nord » de l'Ecole de Musique - Cosec
11	Journée	Bourse aux vêtements de l'école La Dame Blanche – Halle des Fêtes
11	16h00	Concert du Clair de Noël de la Croche Chœur « Concert de l'Avent » - Eglise de Logelbach
15	19h00	Réunion du conseil municipal – Salle du conseil municipal

Monsieur le Maire : En ce qui concerne le 3 décembre, vous avez reçu une invitation parce que nous recevons une délégation de Pont-du-Casse qui est une commune du Lot-et-Garonne qui souhaite se jumeler avec nous. Nous sommes allés les rencontrer début septembre et là ce sont eux qui viennent. Nous avons rendez-vous ici à 9h -9h15 dans la salle du conseil municipal et ensuite nous irons à l'inauguration du marché de Noël à 11h.

Décisions du Maire au titre de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2122-22 et L. 2122-23, et en application de la délibération du 23 mai 2020, Monsieur le Maire rend compte des décisions qu'il a été amené à prendre à savoir :

1. **Modifications d'affectation des propriétés communales** : aucune décision
2. **Réalisation des emprunts** : aucune décision

3. Marchés passés :

Tiers	Objet	Montant	Emission
MENUISERIE BREY	LOT 14 MENUISERIES INTERIEURES POLE MEDICAL LOGELBACH	86,18	08/11/2022
MENUISERIE BREY	LOT 14 MENUISERIES INTERIEURES POLE MEDICAL LOGELBACH	1637,48	08/11/2022
SCHINDLER	MAINTENANCE ASCENSEUR POLE MEDICAL LOGELBACH	374,05	14/10/2022
SCHINDLER	MAINTENANCE ASCENSEUR POLE MEDICAL LOGELBACH	108,48	14/10/2022
RECORD PORTES A	CONTRAT MAINTENANCE PORTE AUTOMATIQUE POLE MEDICAL LOG	488,4	30/09/2022
FOUSSIER	PLAQUE POLE MEDICAL LOGELBACH	12,82	15/09/2022
TME ASCENSEURS	MAINTENANCE ASCENSEUR POLE MEDICAL WINTZ	564,52	26/10/2022
GEDIMAT	CLIP ANTI SOULEVEMENT POLE MEDICAL WINTZENHEIM	126	26/10/2022
DISCHGANG	SECURISATION BUCHERON	1632,4	10/11/2022
OLRY ARKEDIA	TRAVAUX PONT HIRN	56341,52	10/11/2022
PONTIGGIA	LOT 1 VOIRIE RUE HIRN	87562,2	10/11/2022
PONTIGGIA	AMENAGEMENT DE LA ROUTE DE ZIMMERBACH	103710,72	10/11/2022
MANUTAN COLLEC	MOBILIER ECOLE MATERNELLE LOGELBACH	2172,92	10/11/2022
ADEQUAT	COFFRE FORT POUR BATIMENT ARTHUSS	1536	10/11/2022
METZGER BTP	REFECTION 4 BALCONS LOGEMENT 9 RUE HERZOG A LOGELBACH	20156,4	10/11/2022
SOREBA	VOLETS ROULANTS POUR ECOLE MATERNELLE WINTZENHEIM	9135,91	10/11/2022
OLRY ARKEDIA	CREATION D'UN CHEMIN PIETONS A LOGELBACH	15689,46	10/11/2022
MANUTAN	REFRIGERATEUR	984	10/11/2022
CORA	PS5	894,99	10/11/2022
CHAMPION	ACQUISITION D'UN COMPRESSEUR SILENCIEUX PROSIL2022	413,2	10/11/2022
CGED DISTRIBUTI	DIVERSES FOURNITURES ELECTRIQUES	151,27	10/11/2022
CGED DISTRIBUTI	DIVERSES FOURNITURES ELECTRIQUES	123,77	10/11/2022
TP SERVICE	REPARATION SUITE SINISTRE NACELLE NEW ESK GB336 QW	4089,48	10/11/2022
REGIE MUNI	PRESTATION ENTRETIEN INSTAL SIGNAL LUM	3662,82	10/11/2022
COSEEC	PRESTATION MECANIKES AUTOMNE 2022 TERRAIN D'HONNEUR	4108,44	10/11/2022
GUSTAVE MULLER	DIVERSES FOURNITURES POUR DIVERS CHANTIERS DE PLANTATION	1383,74	10/11/2022
BATIBOIS	PLACAGE DE CHANT ABS ETC ECOLE PRIMAIRE LOGELBACH	1024,73	10/11/2022
BATIBOIS	BANDE BLEU ETC ECOLE ELEMENTAIRE LOGELBACH	1102,1	10/11/2022
GRAVIERE D	BETON BITUMINEUX SOUPLE	1138,14	10/11/2022
HIRTZ	GAZOLE NON ROUTIER	3160,87	10/11/2022
ALIEL PROJECT	CONCERT DE LEILA CACHET	2100	10/11/2022
LIMA SERVICES	NETTOYAGE DE LA SALLE LAURENTIA ET DE LA SALLE UNGERER	792	10/11/2022
LIMA SERVICES	NETTOYAGE DU CLUBHOUSE OCTOBRE 2022	216	10/11/2022
CASA GINA	CONCERT THE CRACKED COOKIES REPAS MIDI	48	10/11/2022
CAVES DE LA FEC	FROMAGE ETC FETE DU MIEL	39,3	10/11/2022
VILLE COLMAR RE	CONCERT THE CRACKED COOKIES REPAS	84	10/11/2022
VILLE COLMAR RE	CONCERT DU 211 REPAS	84	10/11/2022
VILLE COLMAR RE	LANCEMENT DE SAISON 12 REPAS	144	10/11/2022
JECKERT B	VIENNOISERIE POUR JURY DE CONCOURS DU 12/10/2022	15,6	10/11/2022
JECKERT B	VIENNOISERIES POUR REUNION GENDARMERIE DU 18102022	10,4	10/11/2022
JECKERT B	50 BRETZELS ET 2 KOUGELHOPFS POUR VIN D'HONNEUR	82,21	10/11/2022
FLORENTZ	REPAS COLLET FUME CUIT SALADE ET KNACK JOURNEE DU MIEL	142,54	10/11/2022
ROYER 68 AUTOCA	TRANSPORT VACANCES TOUSSAINT	320	10/11/2022

Tiers	Objet	Montant	Emission
IMPRIMERIE MOSE	AFFICHES SUCETTES 2022	232,56	10/11/2022
FREPEL EDAC	INVITATION STE BARBE	100,8	10/11/2022
LRT LES RECYCLE	RECYCLE BETON ETC	411,79	10/11/2022
ART CULINAIRE	DEGUSTATION CULINAIRE DE LA FETE D'AUTOMNE	390	10/11/2022
NET EXPLORER	MAINTENANCE 1 AN APPLICATION START POUR CONSEIL MUNICIPAL	705,6	10/11/2022
TP SERVICE	REPARATION PIAGGO PORTER 853 ZV 68	805,5	10/11/2022
D.S. CONTROLE	CONTROLE TECHNIQUE DACIA DUSTER EE 157 K8 POMPIERS	67,2	10/11/2022
COLMAR EAU	DEPOSE D'UN POTEAU INCENDIE ET POSE D'UNE BOUCHE INCENDIE	771,9	10/11/2022
SYND INTER	ENELVEMENT DECHETS VOIRIE	522,76	10/11/2022
HUG METAL	2 TOLES ALU DAMIER ECOLE MATERNELLE WINTZENHEIM	342	10/11/2022
COLMAR EAU	CURAGE DE CANALISATION ECOLE ELEMNTAIRE WINTZENHEIM	732,67	10/11/2022
COSEEC	PLAN DE FERTILISATION AUTOMNE 2022 TERRAIN DE FOOT ANNEXE	225	10/11/2022
COSEEC	PRESTATION MECANIQUE AUTOMNE 2022 TERRAIN DE FOOT ANNEXE	989,64	10/11/2022
COSEEC	PLAN DE FERTILISATION AUTOMNE 2022 TERRAIN D'HONNEUR	525	10/11/2022
DIAC LOCATION	LOCATION BATTERIE VEHICULE ZOE FD 222 FR NOVEMBRE 2022	71,48	10/11/2022
RUC COLMAR	ALBUMS ECOLE ELEMENTAIRE LOGELBACH	272,3	10/11/2022
MAJUSCULE HISLE	FOURNITURES SCOLAIRES ECOLE MATERNELLE WINTZENHEIM	187,23	10/11/2022
MAJUSCULE HISLE	FOURNITURES SCOLAIRES ECOLE MATERNELLE WINTZENHEIM	246,73	10/11/2022
MAJUSCULE HISLE	FOURNITURES SCOLAIRES ECOLE MATERNELLE WINTZENHEIM	338,84	10/11/2022
MAJUSCULE HISLE	FOURNITURES SCOLAIRES ECOLE PRIMAIRE WINTZENHEIM	302,35	10/11/2022
MAJUSCULE HISLE	FOURNITURES SCOLAIRES - ECOLE PRIMAIRE WINTZENHEIM	3,52	10/11/2022
MAJUSCULE HISLE	FOURNITURES SCOLAIRES - ECOLE PRIMAIRE WINTZENHEIM	14,66	10/11/2022
ADELYA	GANTS	63,3	10/11/2022
CHAMPION	GILET BOUDRIER VOIRIE	18,6	10/11/2022
EGLINSDOER	COLLIER A GRIFFES ETC VOIRIE	99,34	10/11/2022
WINTZEDIS	CAFE + FILTRE + SUCRE + CABAS	27,69	10/11/2022
PROLIANS	FER CARRE 10 X 10 FACADE MAIRIE	33,53	10/11/2022
FOUSSIER	PISTOLET TECHPRO ATELIER	49,09	10/11/2022
FOUSSIER	FERME PORTE ETC 9 RUE HERZOG	77,82	10/11/2022
FOUSSIER	PLAQUE PARC HERZOG	6,41	10/11/2022
FOUSSIER	RUBAN SIGNALISATION ETC VOIRIE	18,29	10/11/2022
FOUSSIER	PELOTE TRESSE POLYPROPYLENE ETC DIVERS BATIMENTS	231,6	10/11/2022
FOUSSIER	OUTILLAGES POUR LES ESPACES VERTS	334,8	10/11/2022
EQUIP PRO	FOURCHETTE ETC FETE DU MIEL	67,98	10/11/2022
HEINTZ HEN	CLES A POINTS 9 RUE HERZOG ET CYLINDRE ETC CRECHE	716,86	10/11/2022
CGED DISTRIBUTI	COREPRO LED DIVERS BATIMENTS	165	10/11/2022
BATIBOIS	CONTREPLAQUE OKOUME ECOLE PRIMAIRE LOGELBACH	323,03	10/11/2022
BATIBOIS	CONTREPLAQUE AMENAGEMENT BOXER FOURGON	163,8	10/11/2022
BATIBOIS	VERROU POUR ECOLE PRIMAIRE WINTZENHEIM	444,14	10/11/2022
SIGMA KALO	FREITACOLOR FACADE MAIRIE	52,09	10/11/2022
SIGMA KALO	PANTEX ETC ECOLE ELEMNTAIRE LOG ET SOYDOR RAPID DECOR DE NOEL	346,91	10/11/2022
SIGMA KALO	HYDROVELOURS ETC ECOLE ELEMENTAIRE LOGELBACH	405,27	10/11/2022
SIGMA KALO	GHYDROVELOURS BASE GAP 5 L ECOLE ELEMENTAIRE LOGELBACH	68,88	10/11/2022
WINTZEDIS	1 COQUE POUR IPHONE	24,99	10/11/2022
CHAMPION	TAPIS PICOTS ECOLE MATERNELLE LOG ET RACLETTE SALLE UNGERER	185,32	10/11/2022

Tiers	Objet	Montant	Emission
CHAMPION	SIPHON EVIER ATELIER	5,26	10/11/2022
ALSACE MIC	BATTERIE ORDINATEUR PORTABLE HP ECOLE ELEMENTAIRE WINTZ	47,88	10/11/2022
BERNER	VIS ETC ATELIER	464,47	10/11/2022
ADELYA	SHAMPOOING CARROSERIE DIVERS BATIMENTS	103,22	10/11/2022
ADELYA	LAVETTE ETC DIVERS BATIMENTS	439,96	10/11/2022
SARL FERTAL	DOPOMAT 5 L DIVERS BATIMENTS	89,64	10/11/2022
WINTZEDIS	CONCERT DU 211 CATERING	24,98	10/11/2022
WINTZEDIS	SPECTACLE JEUNE PUBLIC DU 2610 CATERING	23,22	10/11/2022
WINTZEDIS	BONBONS POUR LE SPECTACLE ENFANTS	25,89	10/11/2022
STRUCKAL INGIER	SOUS TRAITANT TRAVAUX PONT DE ZIMMERBACH	420	03/11/2022
RICHERT GENIE C	TRAVAUX PONT DE ZIMMERBACH	47071,57	03/11/2022
PONTIGGIA	LOT 2 JEUX	4566	02/11/2022
OLRY ARKEDIA	TRAVAUX PONT HIRN LOT OLRY ARKEDIA	96522,16	02/11/2022
GUNER BAUSTAHL	TRAVAUX PONT HIRN LOT OLRY ARKEDIA SOUS TRAITANCE GRUNER	6000	02/11/2022
COCYCLIQUE INGE	TRAVAUX RUE HIRN	10725,41	02/11/2022
ALSAVIT	2500 GOBELETS PLASTIQUES PERSONNALISES 25 CL	1950	26/10/2022
AXE ENVIRONT	LOCATION DE SANITAIRES POUR JOURNEE RDV AUX JARDINS	636	26/10/2022
CPL	4 CHALETS PLIABLES D OCCASSION	36904,8	26/10/2022
MISTRAL-01	3 PC PORTABLE POUR LE SERVICE ANIMATION ARTHUSS	3768	26/10/2022
WINTZEDIS	ENCEINTE JBL	229	26/10/2022
CHR ALSACE - CO	MACHINE A CAFE HALLE DES FETES	642	26/10/2022
UGAP	FOURNITURE DE LAMPE DE BUREAU LED	832,32	26/10/2022
SERVISTORES SU	STORE ENROULEUR SANS COFFRET	276,26	26/10/2022
MISTRAL-01	LICENCE ADOBE DU 27082022 AU 26082023	1058,4	26/10/2022
KRICK HUBE	VIN STOCK CAVE	1044,05	26/10/2022
SCHAECHTEL	ENTRETIEN ET CHANGEMENT PIECES BROYEUR A VEGETAUX	1482,32	26/10/2022
ROSE ET FILS	REPLACEMENT DU CHAUFFE EAU DE 200 L PERISCOLAIRE LOGELBACH	1202,3	26/10/2022
VET PRO	VETEMENTS PROFESSIONNELS	3570,48	26/10/2022
SIGNATURE	FOURNITURE DE PIEDS GALVA	1376,28	26/10/2022
ARTENREEL DIESE	SPECTACLE LES CROCKEUSE DU SWING CACHET	1582,5	26/10/2022
SCHOEPFER	VIN STOCK CAVE	966,6	26/10/2022
WINTZEDIS	CAFE	19,5	26/10/2022
SCHAFFAR J EARL	VIN STOCK CAVE	720	26/10/2022
MEDIARUN	SPOTS RADIO 2022	364,38	26/10/2022
FLEURS LISCH	BON ACHAT MAISON FLEURIE	45	26/10/2022
FREPPPEL EDAC	FLYERS FETE DE L'AUTOMNE	123,6	26/10/2022
VET PRO	TRANSFERT LOGO CLIENT	69,12	26/10/2022
MISTRAL-01	MAINTENANCE ANTI VIRUS ETX SEPTEMBRE 2022	283,2	26/10/2022
FORUM SIRIUS	MAINTENANCE LOGICIEL BILLETERIE ARTHUSS	382,14	26/10/2022
CENTAURE	DROITS D'UTILISATION SERVEUR WEB GRPS ET ETHERNET	859,68	26/10/2022
CARON SECU	REQUALIFICATION BOUTEILLE AIR POMPIERS	501,6	26/10/2022
PUBLIMARK	BACHE BOURSE MULTI MARCHE DE NOEL ET HAPPY MIEL	186	26/10/2022
SCHAECHTEL	REPARATION BROYEUR	667,2	26/10/2022
INERA GRAND EST	CONTROLE RESEAU D'ASSAINISSEMENT GROUPE SCOLAIRE WINTZ	984	26/10/2022
CHEMINETTE	TRAVAUX DE RAMONAGE EGLISE SAINT LAURENT	122,88	26/10/2022

Tiers	Objet	Montant	Emission
STI BUREAUTIQUE	MAINTENANCE SERVICE GED DU 15092022 AU 14122022	373,26	26/10/2022
AIR LIQ 01	LOCATION BOUTEILLE DE GAZ POMPIERS	17,88	26/10/2022
BRUNEAU	STOCK MAIRIE	473,56	26/10/2022
EDELIOS ED	MATERIEL PEDAGOGIQUE ECOLE ELEMENTAIRE LOGLEBACH	278	26/10/2022
L'ATELIER DES D	MATERIEL PEDAGOGIQUE ECOLE MATERNELLE LOGELBACH	610	26/10/2022
MAJUSCULE HISLE	FOURNITURES SCOLAIRES ECOLE MATERNELLE LOGELBACH	272,79	26/10/2022
ADELYA	GANTS	63,3	26/10/2022
BERNER	GANTS	337,32	26/10/2022
CARRIERES	BLOCS D'ENROCHEMENT	48	26/10/2022
GRAVIERE D	FOURNITURE 3 TONNES DE GRAVIERES ROULE LAVE 16/22	36,7	26/10/2022
AGRIVALOR	TRAITEMENT DES DECHETS EN VRAC ET ECORCES DE RESINEUX	495,33	26/10/2022
TOPCOLOR	PLEXI POUR NOUVEAUX HORAIRES DE LE MAIRIE	303,25	26/10/2022
ADELYA	GRATTOIR DIVERS BATIMENTS	22,2	26/10/2022
LE PETIT C	CLE DE BUREAU X2	16	26/10/2022
GEDIMAT	TRAPPE DE VISITE ALU HYDRO ETC ECOLE MATERNELLE LOG	17,77	26/10/2022
CASTORAMA	FOURNITURE D'UN SUPPORT DE PARABOLE	17,9	26/10/2022
GRAVIERE D	BETON BITUMINEUX SOUPLE	539,02	26/10/2022
WINTZEDIS	CABLE DE CHARGE POUR IPHONE 11 SERVICE COMMUNICATION	25,68	26/10/2022
WINTZEDIS	TIRE BOUCHON POUR RECEPTIONS	39,6	26/10/2022
BERNER	SILICONE ETC DIVERS BATIMENTS	370,07	26/10/2022
SCHWAB S N	PRODUITS PHARMACEUTIQUES ECOLE MATERNELLE WINTZENHEIM	45,5	26/10/2022
ID VERDE SASU	LOT 1 PARC ACKER	15751,41	21/10/2022
ID VERDE SASU	LOT 1 PARC ACKER	23200,72	21/10/2022
REALBATI	MISSION DE COORDINATION SPS PARC ACKER	480	21/10/2022
REALBATI	MISSION DE COORDINATION SPS PARC ACKER	600	21/10/2022
SORTONS DU BOIS	SQUARE HERZOG MOE T2 SORTONS DI BOIS	1500	21/10/2022
SORTONS DU BOIS	MOE PARC ACKER	13200	21/10/2022
GIAMBER 02	LOT 1 PARC ACKER	55075,2	21/10/2022
GIAMBER 02	LOT 01 AMENAGT PAYSAGE ET MOBILIER URBAIN SQUARE HERZOG	37840,46	21/10/2022
ETPE SAS	LOT 2 RESEAUX SEC RUE HIRN	18327,16	20/10/2022
OLRY ARKEDIA	ACOMPTE 3 TRAVAUX PONT HIRN LOT OLRY ARKEDIA	54327,47	17/10/2022
MESURES & Persp	PHASE 2 REUNION DE COORDINATION	1560	17/10/2022
APAVE	5 EME ECHEANCE CONTROLE SPS RUE HIRN ET PONT HAUSSMANN	332,76	14/10/2022
LEBLANC ILLUMIN	GUIRLANDE MICRO LED	223,56	14/10/2022
JURICIA CONSEIL	OPTIMISATION DE LA TAXE FONCIERE	2113,56	14/10/2022
LEBLANC ILLUMIN	DIVERSES FOURNITURES ELECTRIQUES	2796,24	14/10/2022
ALSACE MIC	1 TABLEAU TRIPTYQUE H120XL150 ECOLE PRIMAIRE DE WINTZENHEIM	1350	14/10/2022
2M FERMETURES	REPLACEMENT PORTES ET FENETRES LOGEMENT 9, RUE HERZOG	5672,02	14/10/2022
CGED DISTRIBUTI	DIVERSES FOURNITURES ELECTRIQUES	9124,32	14/10/2022
SKS CARRELAGE	FOURNITURE ET POSE DE CARRELAGE ECOLE MATERNELLE LOGELBACH	10007,64	14/10/2022
PONTIGGIA	POSE D'UN NOUVEAU REVETEMENT DE SOL - AIRE DE JEUX DU BODEN	13241,28	14/10/2022
MICHEL ETS	FOURNITURE D'UN SOUFFLEUR A DOS STIHL	543,16	14/10/2022
LIMA SERVICES	NETTOYAGE DE LA SALLE LAURENTIA ET SALLE TOMI UNGERER	1056	14/10/2022
LAMMER SAR	NETTOYAGE +REPARATION STATUE FONTAINE PLACE DE LA REPUBLIQUE	4020	14/10/2022
TP SERVICE	REPARATION VEHICULE PIAGGIO 853ZV68 SUITE SINISTRE	2271,8	14/10/2022

Tiers	Objet	Montant	Emission
ERNY JEAN JACQU	RESTAURATION PORTE SUITE A DES DEGRADATION CHAPELLE HERZOG	1536	14/10/2022
FOUSSIER	CYLINDRE PARC HERZOG	1014,62	14/10/2022
ADELYA	LAVETTE ETC DIVERS BATIMENTS	2352,15	14/10/2022
ADELYA	PRODUITS D'ENTRETIEN	1002,59	14/10/2022
STIHLE SAV	CONSOMMABLE CENTRALE DE TRAITEMENT AIR DU POLE SPORTIF	1148,98	14/10/2022
JECKERT B	2 KOUGELHOPFS SUCRES POUR JOURNEE TRAVAIL PARC DE LA FORGE	27,35	14/10/2022
CAVES	BOISSONS POUR STOCK CAVE	499,06	14/10/2022
KUNEGEL LU	TRANSPORT BUS MUNSTER ECOLE ELEMENTAIRE LOGELBACH	203,77	14/10/2022
IMPRIMERIE MOSE	AFFICHES SUCETTE 2022	232,56	14/10/2022
M Jérôme BIRLIN	PHOTOS VALORISATION WINTZENHEIM	300	14/10/2022
FREPPPEL EDAC	FLASH INFO SPECIAL	586,8	14/10/2022
FREPPPEL EDAC	BOURSE BD AFFICHES	88,8	14/10/2022
FREPPPEL EDAC	FETE DU MIEL AFFICHES	88,8	14/10/2022
FREPPPEL EDAC	FLYERS EAA VACANCES D'HIVER DE NOEL 2022	180	14/10/2022
ACIPA	FORFAIT ET MAINTENANCE IMPRIMANTE EPSON	601,2	14/10/2022
LA COULEUR ZEBR	MAINTENANCE SITE INTERNET DU 20032022 AU 20032023	780	14/10/2022
RISO FRANC	MAINTENANCE DUPLICOPIEUR RISO DU 0110 AU 31122022	26,22	14/10/2022
ORONA EST ASCEN	MAINTENANCE ASCENSEUR POLE SPORTIF 4EME TRIMESTRE 2022	310,02	14/10/2022
EQUIP BAR	REVISION PIANO GAZ SALLE UNGERER	132	14/10/2022
EQUIP BAR	REVISION PIANO GAZ SALLE LAURENTIA	132	14/10/2022
A LO PIANOS	ACCORD PIANO 7 SEPTEMBRE 2022 LANCEMENT DE SAISON	120	14/10/2022
TP SERVICE	REPARATION DACIA DJ 719 XK	348,48	14/10/2022
TP SERVICE	REPARATION CITROEN BERLINGO 5189 XQ 68	366,8	14/10/2022
TP SERVICE	REPARATION RENAULT MASTER FY 631 CL	122,4	14/10/2022
TP SERVICE	REPARATION ISUZU CAMION BENNE 7872 YQ 68	196,73	14/10/2022
SYND INTER	ENLEVEMENT DECHETS VOIRIE	156,66	14/10/2022
ROSE FILS	DEPANNAGE CHAUFFAGE REMPLACEMENT STRUCTURE RELAIS	547,8	14/10/2022
COLMAR EAU	CURAGE DE LA STATION DE RELEVAGE ARTHUSS	146,92	14/10/2022
DIAC LOCATION	LOCATION BATTERIE VEHICULE ZOE FD 222 FR OCTOBRE 2022	71,48	14/10/2022
EDELIOS ED	MANUELS SCOLAIRES ECOLE MATERNELLE LOGELBACH	291	14/10/2022
ASCO ET CELDA	MATERIEL PEDAGOGIQUE ET DE MOTRICITE ECOLE MATERNELLE LOG	363	14/10/2022
ASCO ET CELDA	MATERIEL PEDAGOGIQUE ET DE MOTRICITE - EML	648,8	14/10/2022
FIDUCIAL BUREAU	FOURNITURES STOCK MAIRIE	460,21	14/10/2022
HORMALYS	GANTS HIVER ESPACES VERTS	42,34	14/10/2022
MICHEL ETS	DISQUE DE PRESSION ETC ESPACES VERTS	88,58	14/10/2022
HORMALYS	TAPETTE A RAT BOIS ESPACES VERTS	2,59	14/10/2022
FOUSSIER	DISQUE DIAMANT ETC VOIRIE	49,27	14/10/2022
FOUSSIER	EMBASE CLIPTOP ETC GYMNASSE WINTZENHEIM	39,79	14/10/2022
FOUSSIER	PELOTE TRESSE PROLYPROPYLENE ETC ECOLE PRIMAIRE LOGELBACH	24,65	14/10/2022
FOUSSIER	BOUTON POUSSOIR CRECHE	53,04	14/10/2022
BENNES VINCENT	BARRE PARE CYCLISTE	85,39	14/10/2022
GEDIMAT	MORTIER MONTAGE ATELIER	61,2	14/10/2022
GEDIMAT	PLOT DALLE ETC POMPIER	229,34	14/10/2022
SANISITT	ROBINET REGLAGE SCHELL COURT ETC SALLE TOMI UNGERER	66,12	14/10/2022
SANISITT	SACHET CARTOUCHE ETC SALLE TOMI UNGERER	140,83	14/10/2022

Tiers	Objet	Montant	Emission
SANISITT	SIPHON LAVABO ETC 11 RUE DE LA VALLEE	147,66	14/10/2022
CGED DISTRIBUTI	COREPRO LED	164,82	14/10/2022
CGED DISTRIBUTI	IH 2 VOIES PARC HERZOG	519,91	14/10/2022
CGED DISTRIBUTI	LED MAIRIE	360	14/10/2022
CGED DISTRIBUTI	ECLAIRAGE LED DIVERS BATIMENTS	320,06	14/10/2022
CGED DISTRIBUTI	FOURNITURE COLLIER RUBAN POUR ATELIERS	50,83	14/10/2022
BOULANGER MAG	CABLE HDMI	87,95	14/10/2022
BATIBOIS	STR BLANC ECOLE MATERNELLE LOGELBACH	58,98	14/10/2022
BATIBOIS	CONTREPLAQUE PEUPLIER BOXER FOURGEON	107,46	14/10/2022
BATIBOIS	PATTEX ETC ECOLE MATERNELLE LOGELBACH	137,1	14/10/2022
BATIBOIS	CHUTE FINDERMAX ECOLE MATERNELLE LOGELBACH	36	14/10/2022
SIGMA KALO	SOYDOR RAPID EXTRA BLANC ETC DECOR DE NOEL	45,22	14/10/2022
GRAVIERE D	BBS	264,49	14/10/2022
KRAFT ENGINEERI	LAMPES ET ADAPTATEURS	292,27	14/10/2022
WINTZEDIS	FOURNITURE DE BOUTEILLE DE GAZ	332,1	14/10/2022
ROSE FILS	SAC 25 KG DE SEL POUR ADOUCISSEUR DIVERS BATIMENTS	597,6	14/10/2022
EGLINSDOER	BALAI ETC ARTHUSS	9,02	14/10/2022
CHAMPION	SUCEUR COMBINE EAU ECOLE PRIMAIRE WINTZENHEIM	25,8	14/10/2022
CHAMPION	TAPIS FLORAC ETC ECOLE MATERNELLE LOGELBACH	70,94	14/10/2022
ELECTIS BURKLE	KIT SIMPLE ALLUMAGE RADIO MAIRIE	84	14/10/2022
ELECTIS BURKLE	BDD 80X80 G BOITE DERIV ECOLE MATERNELLE WINTZENHEIM	54,05	14/10/2022
ELECTIS BURKLE	BAES SATI ETC SALLE DU CONSEIL	213,46	14/10/2022
ELECTIS BURKLE	TOL RT FLM DIVERS BATIMENTS	138,24	14/10/2022
ELECTIS BURKLE	FOURNITURES KS POUR ATELIERS	63,46	14/10/2022
ELECTIS BURKLE	FOURNITURES TOL RT POUR ATELIERS	108	14/10/2022
BERNER	VIS DIVERS BATIMENTS	133,63	14/10/2022
ADELYA	BOB DIVERS BATIMENTS	267,73	14/10/2022
ADELYA	PRODUIT D'ENTRETIEN	95,93	14/10/2022
WINTZEDIS	CONCERT THE CRACKED COOKIES CATERING	30	14/10/2022
ID VERDE SASU	LOT 1 PARC ACKER	23200,72	11/10/2022
GIAMBER O2	LOT 1 PARC ACKER	55075,2	11/10/2022
CENTRE NAT	FORMATION REGLEMENTATION ET CAPTURE ANIMAUX DIVAGANTS	375	06/10/2022
MAJUSCULE HISLE	FOURNITURES SCOLAIRES - ECOLE MATERNELLE WINTZENHEIM	29,37	06/10/2022
MAJUSCULE HISLE	FOURNITURES SCOLAIRES - ECOLE MATERNELLE WINTZENHEIM	344,7	06/10/2022
JPG	FOURNITURES SCOLAIRES ECOLE PRIMAIRE LOGELBACH	186,19	06/10/2022
HAAG SAS	FOURNITURE DE PIECES DETACHEES POUR EPAREUSE	881,4	06/10/2022
WINTZEDIS	CATERING LANCEMENT SAISON ARTHUSS	27,67	06/10/2022
TEKTO INGENIERIE	TRAVAUX PONT RUE HIRN A WINTZENHEIM	2311,82	05/10/2022
REALBATI	MISSION SPS DEMOLITION DES PONTS ROUTE DE ZIMMERBACH	990	05/10/2022
REALBATI	MISSION DE COORDINATION SPS PARC ACKER	480	05/10/2022
ROSE ET FILS	TRAVAUX DE SANITAIRE ECOLE MATERNELLE LOGELBACH	29139,6	30/09/2022
TP SERVICE	REPARATION MATERIEL D ARROSSAGE LINDER	3651,78	30/09/2022
LEHMANN	FOURNITURE DE PLANTATION POUR FLEURISSEMENT DE LA VILLE	1202,36	30/09/2022
BERGER LEVRAULT	FOURNITURES ETAT CIVIL LIVRE OR MARIAGE	1050	30/09/2022
ALSACE ARR	FOURNITURE MATERIEL ARROSSAGE DIVERS CHANTIER	2104,35	30/09/2022

Tiers	Objet	Montant	Emission
ALSACE MIC	LICENCE 1 AN LOGICIEL SMART ECOLE MATERNELLE WINTZENHEIM	102,96	30/09/2022
AUCHAN WINTZ	SALES POUR REUNION CM DU 22092022	22,78	30/09/2022
JECKERT B	SANDWICHS POUR LE VOYAGE PONT DU CASSE	12,6	30/09/2022
JECKERT B	3 KOUGELHOPFS 2 PAQUETS DE 500 G BREDALAS VISITE PONT DU CASSE	80,01	30/09/2022
JECKERT B	MORICETTES FOUREES RECEPTION DES BENEVOLES ELECTIONS	129,8	30/09/2022
JECKERT B	120 BRETZAELS LANCEMENT SAISON CULTURELLE 07092022	131,66	30/09/2022
MISTRAL-01	MAINTENANCE ANTI VIRUS ETX MARS 2022	291,6	30/09/2022
TP SERVICE	REPARATION TONDEUSE GRILLO ESPACES VERTS	68,63	30/09/2022
REMORQ'CENTER	FEU COMPLET REMORQUE SERVICE ESPACE VERT	17,28	30/09/2022
LRT LES RECYCLE	DEBLAIS TERREUX	92,66	30/09/2022
JPG	FOURNITURES ECOLE ELEMENTAIRE LOGELBACH	252,12	30/09/2022
MAJUSCULE HISLE	FOURNITURES SCOLAIRES ECOLE MATERNELLE LOGELBACH	237,33	30/09/2022
SEDI IMPR	FOURNITURES ETAT CIVIL	150,66	30/09/2022
ACIPA	CARTOUCHE D'ENCRE ET ACCESSOIRES INFORMATIQUES MAIRIE	647,64	30/09/2022
LEITZ SARL	LAMES ETC POUR ATELIERS	128,96	30/09/2022
FOUSSIER	FOURNITURES POUR HALLE DES FETES	6,72	30/09/2022
CATS	FOURNITURES DE 2 ALIMENTATION POUR DEFIBRILATEUR EGLISE LOG	125,54	30/09/2022
HEINTZ HEN	CLES ET GACHE CENTRALE POUR DIVERS BATIMENTS	63,31	30/09/2022
GRAVIERE D	BETON BITUMINEUX SOUPLE	434,82	30/09/2022
TRIANGLE	RESSORTS METAL INOXETIQUETTE ARBRE POUR RDV AUX JARDINS	51,48	30/09/2022
EGLINSDOER	RACCORD POLYPRO MANCHON ETC POLE SPORTIF	27,73	30/09/2022
CYCLES WAG	PANIERS POUR VELO DISTRIBUTEUR DE GAZETTE	181,8	30/09/2022
BERNER	FOURNITURES RUBANS ET RONDELLES POUR DIVERS BATIMENTS	265,3	30/09/2022
OTE INGENIERIE	CREATION D'UN ACCUEIL PERISCOLAIRE	38537,4	28/09/2022
IG CONSULTANT	CREATION D'UN ACCUEIL PERISCOLAIRE	2461,1	28/09/2022
OTELIO	CREATION D'UN ACCUEIL PERISCOLAIRE	3210,22	28/09/2022
IXO ARCHITECTUR	CREATION D'UN ACCUEIL PERISCOLAIRE	40600,01	28/09/2022
EURO SOUND	CREATION D'UN ACCUEIL PERISCOLAIRE	2191,15	28/09/2022
ID VERDE SASU	AVANCE LOT 1 PARC ACKER	15751,41	28/09/2022
FREPPEL EDAC	BROCHURES DEPLIANTS PROGRAMME SAISON ANIMATIONS ARTHUSS	228	22/09/2022
FREPPEL EDAC	AFFICHES LANCEMENT DE SAISON ARTHUSS	78	22/09/2022
TP SERVICE	REPARATION FUITE HYDROLIQUE DEBROUSSAILLEUSE	495,68	22/09/2022
TP SERVICE	REPARATION VERIN ELETRIQUE DU BRAS ARROSAGE VEHICULE LINDNER	143,64	22/09/2022
MAJUSCULE HISLE	FOURNITURES SCOLAIRES ECOLE MATERNELLE LOGELBACH	98,17	22/09/2022
MAJUSCULE HISLE	FOURNITURES SCOLAIRES ECOLE MATERNELLE LOGELBACH	257,17	22/09/2022
HORMALYS	PINCE MULTIPRISE POUR ESPACES VERTS	22,34	22/09/2022
EUROVIA AL	DGD LOT 1 VOIRIE RESTRUCTURATION RUE JOFFRE WINTZENHEIM	24545,76	15/09/2022
RICHERT GENIE	ACOMPTE 2 TRAVAUX PONT DE ZIMMERBACH	55400,34	15/09/2022
GAIAL	LOT 1 DESAMIANTAGE DEPLOMBAGE ET DECONSTRUCTION PRESBYTERE	2383,46	15/09/2022
GAIAL	LOT 1 DESAMIANTAGE DEPLOMBAGE ET DECONSTRUCTION PRESBYTERE	45285,64	15/09/2022
ALSACE MIC	ORDINATEUR TOUR SALLE INFORMATIQUE ECOLE PRIMAIRE DE LOG	1340,4	15/09/2022
COLMARIENN	RENOUVELLEMENT POTEAU INCENDIE RUE PASTEUR	2563,25	15/09/2022
COLMARIENN	POSE D'UN POTEAU INCENDIE DN 100 ROUTE DE TURCKHEIM	6692,15	15/09/2022
NCC INFO	CONTRAT SOPHOS SECURISATION MAILS	2309,76	15/09/2022
SIGNATURE	FOURNITURE DE PANNEAUX DE POLICE	370,39	15/09/2022

Tiers	Objet	Montant	Emission
SATD EQUIP	CONTRAT D'ENTRETIEN DIVERS AIRES DE JEUX	2773,2	15/09/2022
FRUH XAVIER SA	MAINTENANCE FILTRES CHAUDIERES ARTHUSS	3673,76	15/09/2022
FRUH XAVIER SA	MAINTENANCE FILTRES CHAUDIERE ARTHUSS	1077,86	15/09/2022
TIR TECHNOLOGIE	REPLACEMENT DE STORES BSO EXTERIEUR	5260,8	15/09/2022
OUEST VEND	AZURA-NILFISK CR 3500 LATERAL POUR BALAYEUSE	1120,44	15/09/2022
FOUSSIER	CORNIERE ADHESIVE ANTI CHOC CRECHE	1049,38	15/09/2022
ADELYA	CLEAR FOAM PURE 1L ETC DIVERS BATIMENTS	1269,74	15/09/2022
DOCAPOST FAST	TELESERVICE G2 ET LECTEUR USB POUR TABLETTE	330	15/09/2022
SACD POLE REGIO	HONORAIRES SPECTACLE HARPOE LE BRUIT DES HOMMES	78,22	15/09/2022
BIG FRIENDS	HONORAIRES PRESTATION WOOSTORK DU 07092022	650	15/09/2022
LIMA SERVICES	NETTOYAGE DE LA SALLE LAURENTIA ET DE LA SALLE UNGERER	696	15/09/2022
BON COIN RESTAU	CASSE CROUTE ET BOISSONS FESTIVITES DU 12 JUILLET 2022	620	15/09/2022
CAKIS CANOE-KA	SORTIE CANOE ETE 2022	300	15/09/2022
MISTRAL-01	MAINTENANCE ANTI VIRUS ETX AOUT 2022	283,2	15/09/2022
KONE	MAINTENANCE ASCENSEUR MAIRIE 4EME TRIMESTRE 2022	174,45	15/09/2022
KONE	MAINTENANCE ASCENSEUR ARTHUSS 4EME TRIMESTRE 2022	373,44	15/09/2022
PYRESCOM	ABONNEMENT SERVEUR DEFIBRILATEUR UNGERER	72	15/09/2022
TP SERVICE	REPARATION PORTE OUTIL CV 672 VK	246,41	15/09/2022
TP SERVICE	REPARATION PORTE OUTILS CV 672 VK	275,64	15/09/2022
HOLCIM BETONS	RETARDER DE PRISE ETC VOIRIE	293,3	15/09/2022
COLMAR EAU	CURAGE DE LA STATION DE RELEVAGE ARTHUSS	146,92	15/09/2022
DIAC LOCATION	LOCATION BATTERIE VEHICULE ZOE FD 222 FR SEPTEMBRE 2022	71,48	15/09/2022
AIR LIQ 01	LOCATION BOUTEILLE DE GAZ POMPIERS	17,88	15/09/2022
MAJUSCULE HISLE	MATERIEL ECOLE MATERNELLE WINTZENHEIM	5,01	15/09/2022
MAJUSCULE HISLE	FOURNITURES SCOLAIRES ECOLE ELEMENTAIRE WINTZENHEIM	218,08	15/09/2022
MAJUSCULE HISLE	FOURNITURES SCOLAIRES ECOLE ELEMENTAIRE WINTZENHEIM	236,61	15/09/2022
MAJUSCULE HISLE	FOURNITURES SCOLAIRES ECOLE ELEMENTAIRE WINTZENHEIM	237,03	15/09/2022
MAJUSCULE HISLE	FOURNITURES SCOLAIRES ECOLE ELEMENTAIRE WINTZENHEIM	244,77	15/09/2022
MAJUSCULE HISLE	FOURNITURES SCOLAIRES ECOLE ELEMENTAIRE WINTZENHEIM	104,92	15/09/2022
MAJUSCULE HISLE	FOURNITURES SCOLAIRES ECOLE ELEMENTAIRE WINTZENHEIM	44,1	15/09/2022
MAJUSCULE HISLE	FOURNITURES SCOLAIRES ECOLE ELEMENTAIRE WINTZENHEIM	287,64	15/09/2022
MAJUSCULE HISLE	FOURNITURES SCOLAIRES ECOLE ELEMENTAIRE WINTZENHEIM	380,56	15/09/2022
MAJUSCULE HISLE	MATERIEL ECOLE MATERNELLE WINTZENHEIM	47,16	15/09/2022
MAJUSCULE HISLE	MATERIEL ECOLE MATERNELLE WINTZENHEIM	2,86	15/09/2022
VITI WALD	FOURNITURES CABLE CERRE CABLE ETC POUR ESPACES VERTS	173,22	15/09/2022
SIGNATURE	FOURNITURE DISQUE EMPREINTE B31 ET FOURREAUX FONTE	367,08	15/09/2022
MICHEL ETS	HUILE DE CHAINE BIO ESPACES VERTS	117,65	15/09/2022
CHAMPION	ALLUME GAZ A COUPELLE ETC DIVERS BATIMENTS	88,86	15/09/2022
SEDI IMPR	FOURNITURES ETAT CIVIL	179,35	15/09/2022
FOUSSIER	CHARN CLIP ECOLE MATERNELLE DE LOGELBACH	99,86	15/09/2022
FOUSSIER	CHARN CLIP TOP ETC ECOLE MATERNELLE DE LOGELBACH	117,94	15/09/2022
FOUSSIER	PLAQUETTE SIGN 170X40 ETC CIMETIERE DE LOGELBACH	24,02	15/09/2022
FOUSSIER	DEMI-MASQUE PEINTURE ROUTIERE	66,22	15/09/2022
FOUSSIER	POUDRE TRACAGE BLEUE PEINTURE ROUTIERE	3,6	15/09/2022
FOUSSIER	PIED PLASTIQUE NOIR ETC GYMNASSE WINTZENHEIM	16,39	15/09/2022

Tiers	Objet	Montant	Emission
FOUSSIER	ROSAVE ETC ECOLE MATERNELLE DE LOGELBACH	7,66	15/09/2022
FOUSSIER	SIPHON LAVABO ETC CRECHE POM DE REINETTE	34,1	15/09/2022
VITI WALD	EMBASE CONNECTEUR ET BOUCHON DE PROTECTION ATELIERS	50,76	15/09/2022
GEDIMAT	SABLE POLYMERE GATOR VOIRIE	54,72	15/09/2022
GEDIMAT	CIMENT PROMPT VOIRIE	439,6	15/09/2022
GEDIMAT	TRAPPE DE VISITE CRECHE LOGELBACH	38,8	15/09/2022
GEDIMAT	TRAPPE DE VISITE ECOLE MATERNELLE LOGELBACH	116,39	15/09/2022
BERGER LEVRAULT	FOURNITURES ETAT CIVIL	40,62	15/09/2022
SANISITT	JOINT ETC GENS DU VOYAGE	295,45	15/09/2022
BATIBOIS	LAMELLE COLLES ETC ECOLE MATERNELLE DE LOGELBACH	505,18	15/09/2022
SIGMA KALO	SYSTEXX ASBORB ETC CRECHE LOGELBACH	171,3	15/09/2022
WINTZEDIS	ETENDOIR A LINGES ET BROUSSE ASPIRATEUR ECOLE MATERNELLE LOG	53,8	15/09/2022
CHAMPION	GRILLE CAILLEBOTIS ECOLE MATERNELLE LOGELBACH	120,24	15/09/2022
ALSACE MIC	DISQUE DUR SSD 250 GO PORTABLE DIRECTRICE ECOLE PRIMAIRE LOG	238,8	15/09/2022
ELECTIS BURKLE	EATON ELLIPSE PRO SERVICE TECHNIQUE	431,58	15/09/2022
ELECTIS BURKLE	PILES ETC STOCK ATELIER	48,77	15/09/2022
ELECTIS BURKLE	EMBOUS PRE ISOLEES ETC STOCK ATELIER	76,8	15/09/2022
ELECTIS BURKLE	TEMPORISATION PARC HERZOG	77,21	15/09/2022
ELECTIS BURKLE	MINUTEUR SIMPLE TEMPORISATION PARC HERZOG	50,26	15/09/2022
ADELYA	OASIS PRO FLEOR 2 L DIVERS BATIMENTS	223,2	15/09/2022
SARL FERTAL	DOPOMAT 5 L ATELIER	89,64	15/09/2022

Locations de salles :

Salle Laurentia :

15, 16, 22 et 23/10/2022 : location pour les représentations théâtrales des Copains d'Abord pour un montant de 500 €

29/10/2022 : Anniversaire – location pour un montant de 500 €

05/11/2022 : Mariage – location pour un montant de 500 €

11/11/2022 : Fête de famille – location pour un montant de 200 €

Salle Ungerer :

23/09/2022 : Rencontre d'une association de jumelage allemande – location pour un montant de 400 €

29/10/2022 : Anniversaire – location pour un montant de 300 €

05/11/2022 : Obsèques – location pour un montant de 150 €

Halle des Fêtes :

09/10/2022 : Bourse aux vêtements de l'association Petit Escargot – location pour un montant de 250 €

19 et 20/11/2022 : Exposition des secouristes – location pour un montant de 125 €

Club House Saint Gilles :

08/10/2022 : Fête de famille – location pour un montant de 250 €

22/10/2022 : Fête de famille – location pour un montant de 250 €

29/10/2022 : Fête de famille – location pour un montant de 250 €

31/10/2022 : Fête de famille – location pour un montant de 250 €

11/11/2022 : Fête de famille – location pour un montant de 250 €

Chalet APP :

24/09/2022 : Fête de famille – location pour un montant de 250 €
15/10/2022 : Fête de famille – location pour un montant de 200 €
22/10/2022 : Fête de famille – location pour un montant de 200 €
29/10/2022 : Fête de famille – location pour un montant de 250 €
01/11/2022 : Fête de famille – location pour un montant de 200 €

Arthuss :

18/10/2022 : Assemblée générale de la Copropriété Jardin des Vignes – location pour un montant de 110 €

4. **Création des régies comptables** : aucune décision

5. **Délivrances des concessions dans les cimetières** :

Ancien cimetière de Wintzenheim :

03 octobre 2022 : Renouvellement de la concession Section F – Tombe 45 pour une durée de 15 ans pour un montant de 160 €.

Ancien cimetière de Logelbach :

06 octobre 2022 : Achat des concessions Section D – Tombe 70-71 pour une durée de 30 ans pour un montant de 800 €.

21 septembre 2022 : Achat de la concession Section Z – Tombe 63 pour une durée de 30 ans pour un montant de 640.

Colombarium de Wintzenheim :

09 octobre 2022 : Renouvellement de la Cavurne 21 Bloc A, pour une durée de 15 ans pour un montant de 610€.

28 septembre 2022 : Achat de la Cavurne 21 Bloc B, pour une durée de 15 ans pour un montant de 610 €.

06 octobre 2022 : Achat de la Cavurne 20 Bloc B, pour une durée de 15 ans pour un montant de 610 €.

6. **Dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges** : aucune décision

7. **Aliénations de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €** : aucune décision

8. **Frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts** : aucune décision

9. **Reprises d'alignement** : aucune décision

10. **Actions en justice ou de la défense de la commune** : aucune décision.

11. **Règlement des conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 5000€** : aucune décision

12. **Réalisation des lignes de trésorerie jusqu'à 500.000 €** : aucune décision

13. **Renouvellement de l'adhésion aux associations dont la commune est membre** : aucune décision

Monsieur le Maire : Le prochain conseil municipal est le 15 décembre à 19h00 après la commission de travaux qui aura lieu à 17h30.

Aucune question ne nous a été posée cette fois-ci donc il ne me reste plus qu'à clore cette séance du conseil municipal et à vous inviter à un verre de l'amitié dans la salle d'à côté. Bonne soirée à tous.